

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 035-243500774-20231128-DEL\_2023\_215-DE

Liffré ≡ Cormier  
C O M M U N A U T É

# Rapport d'Orientations Budgétaires

## Table des matières

MOT D'INTRODUCTION DU PRESIDENT / VP FINANCES .....	0
INTRODUCTION .....	1
PARTIE 1 – Eléments de contexte : du mondial au local .....	2
A. Environnement macroéconomique .....	2
a. Perspectives de croissance .....	2
b. Inflation.....	2
c. Hausse des taux d'intérêts et resserrement monétaire .....	3
B. Finances publiques : impacts et perspectives.....	4
a. Evolution des recettes des collectivités locales en 2023 .....	4
b. PLF 2024 : Les mesures pour les collectivités territoriales.....	5
C. Contexte local.....	8
a. Région Bretagne .....	8
b. Le département d'Ille-et-Vilaine.....	9
PARTIE 2 : Le contexte financier et la préparation budgétaire de Liffré Cormier Communauté .....	11
A. Cadre budgétaire global : rappel des hypothèses générales du ROB.....	11
a. Actualisation des hypothèses prospectives du budget général.....	11
b. Analyse financière des scénarios prospectifs .....	14
B. Politiques publiques de LCC .....	18
B.1 Agir pour la transition écologique .....	18
a. Aménagement du territoire .....	18
b. Eau et Assainissement .....	19
c. Mobilités.....	21
d. Transition écologique .....	21
B.2 Agir pour le développement économique .....	23
a. Urbanisme et Habitat .....	23
b. Développement économique (développement économique, agriculture, emploi) .	23
C. Agir pour être au service de la population.....	23
a. Culture .....	23
b. Enfance Jeunesse.....	25
c. Sports.....	25
d. Solidarité intercommunale .....	28
e. Tourisme .....	29
D. Les fonctions supports .....	31
a. Les bâtiments.....	31

b. Les Ressources Humaines.....	32
c. Administration Générale, numérique et communication .....	35
E. Les Recettes.....	37
a. Les recettes de fonctionnement.....	37
b. Recettes d'investissement.....	37
F. Dette.....	38
G. Pacte Fiscal et Financier : point sur le fond de concours.....	40
Sources & Références.....	41
Annexes .....	42
Annexe 1 – tableau de suivi des objectifs opérationnels du projet de territoire .....	42

## **MOT D'INTRODUCTION DU PRESIDENT / VP FINANCES**

Le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de fixer les grandes priorités de l'exercice budgétaire à venir. Elles s'inscrivent naturellement dans une trajectoire pour le mandat : celle qui a été discutée et présentée en 2020 à travers le Projet de Territoire actualisé.

Les objectifs opérationnels définis en 2022 pour l'année 2023 reprennent l'ensemble des actions mises en œuvre pour donner une réalité au projet de territoire. Un état des lieux est présenté en annexe sous la forme d'un tableau de suivi. 90% des actions inscrites au ROB ont été mises en œuvre ou engagées.

2022 et 2023 ont été les années des nouvelles réalités, tant sur le plan climatique qu'économique : envolée des prix, notamment de l'énergie, succession de canicules et d'incendies, vague de sécheresse massive, retour de la guerre en Europe ... À la crise sanitaire mondiale et à la crise environnementale s'est ainsi ajoutée une crise de l'énergie, dont on sait qu'elle a d'ores et déjà des conséquences immédiates et concrètes pour les habitants du territoire de Liffré Cormier Communauté. Nos entreprises, déjà lourdement impactées par les mesures de confinement liés à la pandémie, ont fait face à une augmentation massive de certaines dépenses.

Les collectivités, les communes, et notre Communauté de Communes sont également touchées. Les élus locaux sont en première ligne de ces changements profonds, qui réinterrogent structurellement l'action publique : comment concilier l'impératif de solidarité et de transition écologique avec ces nouvelles contraintes ?

La sobriété doit désormais être la mesure des choses. Face à la crise de l'énergie et à l'inflation, il est nécessaire d'adapter les fonctionnements et de faire des choix, tout en maintenant le cap de la transition social-écologique, de la préparation d'un avenir plus durable et plus désirable, et de la lutte contre les inégalités.

Liffré Cormier Communauté, bien que très impactée par le contexte, dispose de finances saines. C'est ce qui nous permettra, en 2024, de maintenir les ambitions fixées en matière d'investissement, notamment concernant les mesures de transition social-écologique.

Ce volontarisme se traduit par notre capacité à tenir l'objectif plafond de 35 886 000 € d'investissement sur la période 2021 – 2026, avec des dépenses prévisionnelles de 5 137 000 € pour 2024. Les bons ratios financiers dont LCC disposait fin 2021 permettront de maintenir en 2026 dans cette perspective une capacité de désendettement maîtrisée, malgré une prévision d'augmentation progressive tous budgets confondus.

Pour autant, compte tenu de la diminution de l'épargne en 2023 du fait en particulier de la crise énergétique et de la forte inflation, cet objectif ne pourra être atteint qu'avec des efforts concernant les dépenses et recettes de fonctionnement et ce, dès 2024.

Des décisions importantes devront être prises, des choix devront être faits et c'est à cette fin que sont mis en place des processus de contrôle de gestion et d'évaluation des politiques publiques, pour éclairer les décisions politiques à venir.

## INTRODUCTION

La loi NOTRe<sup>1</sup> prévoit la présentation par l'exécutif local d'un rapport portant sur :

- les orientations politiques et budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés par la collectivité,
- la programmation des investissements,
- la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport fait l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante (DOB ou Débat d'Orientation Budgétaire) dont il est pris acte par une délibération spécifique : c'est la première étape du cycle budgétaire. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape cruciale du processus budgétaire au sein des collectivités territoriales en France.

Après cette première étape essentielle, le cycle budgétaire se poursuivra par les étapes suivantes :

- Vote du Budget Primitif 2024 lors de la séance du Conseil Communautaire de décembre 2023 ;
- Vote du Compte Administratif et du budget supplémentaire en mai ou juin 2024.

---

<sup>1</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-portant-sur-nouvelle-organisation-territoriale-republique-notre>

## **PARTIE 1 – Eléments de contexte : du mondial au local**

Traditionnellement, un rapport d'orientation budgétaire commence par l'exposé d'éléments relatifs au contexte économique, notamment macroéconomique, mondial et national. Les points exposés ci-dessous sont issus de sources officielles et doivent être lus avec toute la réserve qui s'impose dans une situation mondiale extrêmement fluctuante et incertaine.

### **A. Environnement macroéconomique**

Depuis 2022, l'économie mondiale et française subit des chocs multiples : crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, poussée inflationniste, forte remontée des taux d'intérêt. L'économie française a plutôt bien résisté jusqu'alors et à la fin du 2ème trimestre l'acquis de croissance pour 2023 était de 0,8 %.

#### **a. Perspectives de croissance**

En 2024, l'économie mondiale croîtrait au même rythme qu'en 2023 (+3,0 %), soit un rythme légèrement inférieur à sa moyenne 2015-2019. L'activité en France accélérerait à +1,4 %, un rythme proche de la tendance de long terme de l'économie française. Le principal soutien à l'activité serait le rebond progressif de la consommation des ménages, dans le sillage de la décline de l'inflation.

En France comme à l'international, le marché du travail est également resté porteur. En France, au 2ème trimestre 2023 le taux de chômage était de 7,2 %, un point plus bas que son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019). Les ménages ont d'ailleurs conservé un taux d'épargne élevé (18,8 % au 2ème trimestre 2023), supérieur à celui qui prévalait avant 2019.

La croissance demeure donc solide en 2023 (+1,0 %), l'activité accélérerait (1,4 %) et l'inflation refluerait (2,6 %) en 2024 pour se stabiliser à +4,9 %.

#### **b. Inflation**

Sur le front de l'inflation, une décélération s'est amorcée au printemps (+4,9 % en moyenne annuelle pour 2023, après +5,2 % en 2022) sous l'effet notamment du reflux des prix des produits pétroliers. Par rapport à d'autres pays, la France s'est distinguée par une inflation plus limitée en 2022, grâce au bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement.

La composition de l'inflation évolue toutefois sensiblement : après une première phase d'inflation énergétique, suivie par la hausse des prix alimentaires et manufacturés, ceux-ci seraient amenés à se normaliser sous l'effet du fort ralentissement des prix de production et des matières premières des derniers mois. Les services deviendraient les principaux contributeurs à l'inflation, en particulier ceux réagissant le plus aux dynamiques salariales (hôtellerie-restauration, services aux ménages, etc.).

En 2024, l'inflation diminuerait nettement, à +2,6 %. La normalisation de l'inflation reposerait largement sur le ralentissement des prix alimentaires et manufacturés. La contribution énergétique resterait quant à elle limitée. Hausse des taux d'intérêts

L'inflation et les contraintes d'approvisionnement refluant, le principal facteur freinant l'activité serait désormais la hausse des taux d'intérêts.

### **c. Hausse des taux d'intérêts et resserrement monétaire**

L'investissement total serait freiné par la hausse des taux d'intérêts et ralentirait donc sensiblement, sans toutefois décroître. L'investissement des ménages reculerait de nouveau (- 5,0 %), celui des entreprises ralentirait sans baisser. L'investissement public, notamment local, est attendu en hausse, comme usuellement à ce stade du cycle électoral (+1,5 %).

## B. Finances publiques : impacts et perspectives

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, les collectivités territoriales ont connu une amélioration de leur situation financière en 2021 et en 2022. L'épargne brute a enregistré des augmentations successives de 17,1 % puis 2,8 %, malgré la hausse des dépenses de fonctionnement. Cette évolution des dépenses, notamment liée à la hausse des prix depuis l'été 2021 et les mesures gouvernementales relatives au soutien au pouvoir d'achat des agents publics, a tout de même affecté l'investissement local. Bien que l'endettement des collectivités se poursuive, leur épargne brute augmente, ce qui semble refléter une santé financière maîtrisée, bien que des disparités territoriales importantes subsistent.

Dans ce contexte, les collectivités ont pu traverser l'année 2023 avec une relative sérénité, tout en faisant face aux défis persistants tels que l'inflation, la hausse des frais de personnel, ou le défi climatique.

### a. Evolution des recettes des collectivités locales en 2023

En 2023, les recettes de fonctionnement progressent de 3,2 % pour atteindre 268,3 milliards d'euros. Cette croissance est soutenue par celle des recettes fiscales (172,8 milliards d'euros) estimée pour 2023 à + 3,2 %.

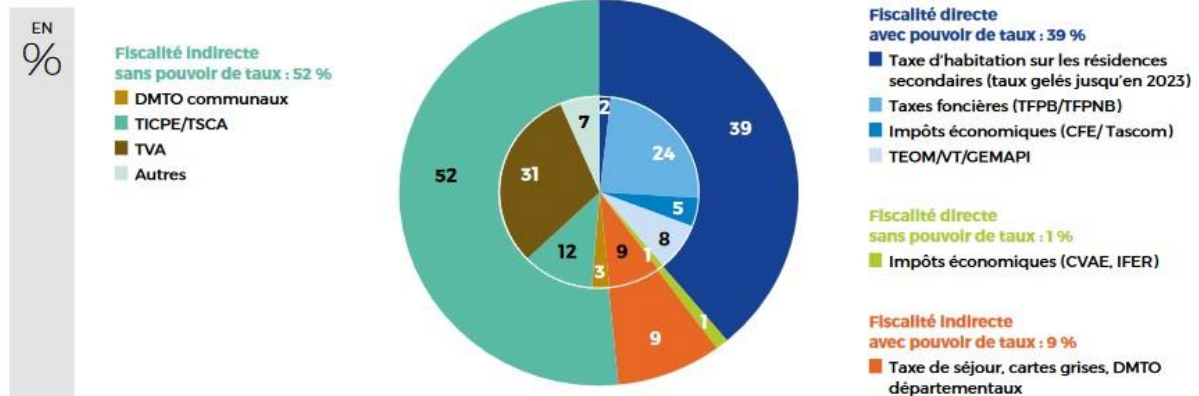
Les produits des taxes foncières seraient dopés par la forte revalorisation des bases prévue à + 7,1 %, correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) calculé par l'Insee.

- **La taxe foncière sur les propriétés bâties** (TFPB, 39,7 milliards d'euros), dont bénéficie le bloc communal, augmente en 2023 de + 9,6 %, l'utilisation du levier fiscal venant compléter l'effet revalorisation évoquée plus haut.
- Le produit de la **cotisation foncière des entreprises** (CFE, 7,5 milliards d'euros) augmente de 5,4 % en 2023.
- La **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM, 8,8 milliards d'euros) augmente également sous l'effet cumulé de la hausse des bases et de la hausse des taux décidée par les EPCI.
- Le **versement mobilité** (5,2 milliards d'euros) qui repose sur la masse salariale, est particulièrement dynamique.
- En 2023, la suppression des recettes de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (**CVAE**) pour les EPCI notamment, est **compensée par une fraction de TVA** égale à la moyenne des produits perçus entre 2020 et 2023. En 2023, le produit de TVA affectés aux collectivités s'élèverait à 52.8 milliards d'euros.
- Le **produit des droits de mutation à titre onéreux** (DMTO, 17,0 milliards d'euros) reculerait nettement en 2023, en lien notamment avec la remontée des taux d'intérêt et le niveau des prix de l'immobilier qui pèsent sur les transactions immobilières.



## Décomposition de la fiscalité locale en 2023

© La Banque Postale



Source : balances DGFIP, REI et prévisions La Banque Postale.

- En 2023, la **DGF** augmente de 320 millions d'euros répartis ainsi :
  - Dotation de solidarité urbaine et de cohésion + 90 millions d'euros
  - Dotation de solidarité rurale + 200 millions
  - Dotation d'intercommunalité + 30 millions
- Les **participations reçues**, en provenance de l'État, de l'Europe ou d'autres organismes publics (CNSA, CAF...) seraient en hausse de + 4,6% pour atteindre 14.9 milliards d'euros.

### b. PLF 2024 : Les mesures pour les collectivités territoriales

Ne seront retracées ici que les principales dispositions susceptibles d'avoir un impact sur Liffré Cormier Communauté.

Le projet de loi de finances 2024 cible deux priorités :

- Faire face à l'urgence climatique et accélérer la transition écologique ;
- Réduire le déficit public en maîtrisant les dépenses.

Le PLF 2024 augmente le montant de la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** de 222,5 millions d'euros par rapport à 2023. Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 M€. La hausse de 190 M€ de la DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024.

Le tiers de la hausse de la dotation d'intercommunalité en 2024 est financé par 30 M€. La dotation d'intercommunalité augmente de 90 millions d'euros (30 millions d'euros étant financés par l'Etat, les 60 autres millions venant de l'écêtement de la dotation de compensation des groupements de communes à fiscalité propre).

## → Recettes

L'estimation des montants des prélèvements effectués sur les recettes de l'Etat et destinés aux collectivités en 2024 est évalué à 44,8 milliards d'euros (soit + 783 millions d'euros par rapport à la loi de finances pour 2023). Parmi les facteurs de progression : la hausse de la DGF (+ 220 millions d'euros), la croissance du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (+ 364 millions d'euros). A noter que cette croissance est liée à la bonne tenue de l'investissement ces deux dernières années et à la décision du gouvernement de rendre les aménagements de terrain éligibles au FCTVA.

- Etalement sur quatre ans de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) restante  
La CVAE sera totalement supprimée en 2027. Le taux du plafonnement de la contribution économique territoriale (la "CET", c'est-à-dire la somme de la CVAE et de la cotisation foncière des entreprises, ou CFE) en fonction de la valeur ajoutée, est lui aussi ajusté, puisqu'il est progressivement abaissé sur quatre ans.
- Encadrement de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (Ifer) sur les réseaux de télécommunications fixes  
Le tarif de cette imposition dont bénéficient les régions serait ajusté à la baisse en année n chaque fois que le produit dépasserait 400 millions d'euros en année n-1. Le plafond, fixé d'abord à 400 millions d'euros, serait revalorisé chaque année en fonction de l'inflation.
- Réforme des redevances des agences de l'eau au 1er janvier 2025  
Cette mesure annoncée par le président de la République le 30 mars dernier, a pour objectif de : "augmenter les ressources des agences de l'eau" et "assurer le financement des mesures du plan eau". Elle instaure deux "redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif", qui seront dues par les communes ou leurs groupements. Les tarifs ou l'encadrement tarifaire prévus pour le calcul de chacune des redevances des agences de l'eau seront indexés chaque année sur l'inflation.
- **Fixation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à 27,1 milliards d'euros en 2024.** La hausse de 222,5 millions d'euros par rapport à 2023, est destinée principalement au financement de la croissance des dotations de péréquation. Avec cette enveloppe supplémentaire, plus de 60 % des communes doivent voir leur DGF "augmenter" en 2024. Toutefois, pour permettre "la stabilisation" des concours financiers aux collectivités à la hauteur fixée par la loi de finances pour 2023, les "variables d'ajustement" (un ensemble de dotations et compensations d'exonérations fiscales) sont ponctionnées. Alors qu'en 2023, seuls les départements avaient été concernés, tous les niveaux de collectivités le sont en 2024 : les régions (- 30 millions), le bloc communal (- 27 millions) et les départements (- 10 millions).
- **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** de chaque catégorie de collectivité doit être minorée (de même que le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle - FDPTP) pour le bloc communal. Les montants individuels dus doivent être calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement.
- Evaluation pour 2024 des crédits de la mission "Relations avec les collectivités territoriales"

Ces crédits financent les dotations d'investissement au ~~bloc communal et aux~~ départements. On estime à un montant de 4,359 milliards d'euros les autorisations d'engagement et à 4,275 milliards d'euros les crédits de paiement (contre 4,280 milliards et 4,368 milliards dans le PLF pour 2023).

### → Dépenses

En 2024, est prévu le maintien du bouclier tarifaire permettant de limiter la hausse des tarifs réglementés de l'électricité.

La dotation d'intercommunalité augmente de 90 millions d'euros (30 millions d'euros étant financés par l'Etat, les 60 autres millions venant de l'écêtement de la dotation de compensation des groupements de communes à fiscalité propre).

## C. Contexte local

### a. Région Bretagne

La région est un partenaire incontournable de maintes politiques menées à travers les territoires et a un lien privilégié avec les EPCI qui s'exprime à travers le projet régional « Breizh Cop ».

#### → Des conventions opérationnelles et thématiques

LCC est liée avec la Région par une convention de développement économique qui a été renouvelée en 2023.

#### → Partenariats mobilités

Des conventions entre la Région et les EPCI sont adoptées avec comme objectif de formaliser le partage des compétences, et de préciser les contours de délégations éventuelles.

Ces conventions conclues avec les EPCI volontaires revêtent les caractéristiques suivantes :

- Orientation vers les enjeux de mobilités du quotidien, de décarbonation et de prise en compte des questions de solidarités ;
- Partage d'objectifs stratégiques, de cohérence de l'action, de fluidité de l'offre de services, d'écoute des attentes de territoires et des usagers ;
- Différenciation territoriale dans la mise en œuvre des politiques publiques régionales ;
- Identification de priorités d'investissements, de projets de services, recherche de mutualisation de réseaux et services, priorité donnée à la multimodalité, appui aux mobilités alternatives à la voiture solo, expérimentations ... ;
- Mise en œuvre d'une gouvernance partagée permettant la coordination dans la durée.

Dans le domaine des mobilités, une stratégie d'optimisation des financements est en cours de définition car beaucoup de partenaires publics flèchent leurs financements sur cette thématique et il est probable que l'ambitieux programme de LCC trouve davantage de financements que ce qui est prévu à ce jour. Preuve en est, a été validé en conseil communautaire la signature d'un Pacte des mobilités avec le Conseil Départemental.

#### → Convention aménagement du territoire pour « Bien vivre partout en Bretagne »

Il s'agit d'une enveloppe de crédits régionaux pour chaque territoire intercommunal, définie en fonction du nombre d'habitant·e·s et de la capacité des territoires.

Cette aide en cours de renouvellement pour la période 2023-2025, vise à accompagner les projets ayant pour but :

- D'accélérer les transitions écologique, énergétique et climatique, conforter les centres-villes ou centres-bourgs,

- De proposer une offre de logements adaptée aux territoires et favorisant les parcours résidentiels,
- D'améliorer l'accès de chaque breton-ne aux services à la population.

Cette aide est fléchée par le règlement des fonds de concours de Liffré Cormier Communauté pour la mobilisation prioritaire des fonds exogènes.

### → Des Pactes de cohérence régionale et territoriale

Ces pactes non financiers sont des outils d'articulation des orientations stratégiques des territoires et de la Région (SRADDET / SCOT). Ils posent les grandes ambitions sur lesquelles la Région et les territoires entendent s'engager à l'échelle de chaque SCOT breton pour :

- Favoriser le développement et accompagner les transitions
- Favoriser les solidarités territoriales et réguler les concurrences entre territoires

Ils seront conclus pour la période 2024 – 2027. Le Pacte qui concerne Liffré Cormier Communauté est conclu à l'échelle du SCOT du Pays de Rennes et est en cours de co-construction sur la base des diagnostics existants (PADD des SCOT, projets de territoires, CRTE...). Un avis du Conseil de développement sera sollicité avant signature des Pactes.

les Pactes seront signés par la Région, les EPCI et la structure porteuse de SCOT. Par ailleurs dans une logique de recherche d'articulation avec les CRTE de l'Etat, un suivi dans la durée par des rencontres régulières sera mis en place.

## b. Le département d'Ille-et-Vilaine

Le département d'Ille-et-Vilaine déploie la 4ème génération de contrats avec les territoires, avec une enveloppe globale de 80,6 millions € pour la période 2023-2028. La mise en œuvre de ces contrats s'appuie sur une péréquation renouvelée et amplifiée (de 31 à 181 € /hab.), avec des critères diversifiés (fragilité sociale de la population, préservation des espaces, richesse territoriale, dynamique économique et démographique).

Pour la période 2023-2026, le département soutiendra le territoire à hauteur de :

- En fonctionnement : 311 016 € soit 51 836€ par an ;
- En Investissement : 1 757 626€ sur la période 2023 – 2028.

Trois projets majeurs ont été inscrits au titre du volet investissement du Contrat départemental de Solidarité Territorial (signature prévue début décembre 2023) :

Projet validé et inscrit à la programmation 2023	Montant total de l'opération	Montant accordé et validé
Liffré - salle de sport	2 900 000 €	475 000 €
SADC - salle de danse	604 241 €	151 000 €

La Bouëxière - Résidence séniors (salle commune)	148 800 €	74 500 €
	TOTAL	700 500 €

Le Département participe également :

- Au financement du fonctionnement de l'école de musique : 28 000€ sont versés dans le cadre de conventions existantes.
- Au fonctionnement des PAE avec une subvention de 13 000€.

## PARTIE 2 : Le contexte financier et la préparation budgétaire de Liffré Cormier Communauté

### A. Cadre budgétaire global : rappel des hypothèses générales du ROB

#### a. Actualisation des hypothèses prospectives du budget général

Les priorités politiques définies par LCC dans son projet de territoire sont les suivantes :

- Agir pour la transition écologique
- Agir pour être au service de la population
- Agir pour le développement économique

Elles se déclinent à travers un outil prospectif en fonctionnement et en investissement.

La prospective financière est projetée jusqu'en 2027. Elle se base sur les hypothèses suivantes actualisées pour tenir compte des contextes et rythmes de réalisation des projets :

#### → Au niveau du fonctionnement et de la PPF

	Hypothèse 2020/2023	Hypothèse 2024/2027
<b>Recettes fiscales et dotations</b>	Recettes fiscales+2.5%  Dotation maintenue	Croissance des bases fiscales ménage de +4 % en 2024 puis 2,5 %  Stabilité des taux de fiscalité ménage  Stabilité des produits de TASCOM, IFER, AC et FPIC  Dotation forfaitaire à +1,5 %/an  Stabilité de la dotation d'intercommunalité  Allocations compensatrices (TH et TF) au même rythme que les bases  Atténuations de charges (013) de 29 K€/an
<b>Charges à caractère général (Chapitre 011)</b>	6/5/4/4%  + hausse fluide 150 000€	+ 4% / an

	Cinéma de plein air	
<b>Charges de personnel (Chapitre 012)</b>	Intégration de +2,5% par an (GVT) et nouveaux postes 2023	Intégration +2,5% par an (GVT) + nouveaux coûts réglementaires (participations employeurs sur la santé et la prévoyance ...)  ETP constants
<b>Etude (hors PLUiH)</b>	50000€/an	50000€/an
<b>Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)</b>	6/5/4/4  Sauf informatique 10/8/6/4	+ 2.5%/an
<b>Report excédent</b>	100% sur investissement	100% sur investissement
<b>Taux exécution budget</b>	99%	99%
<b>Subvention CIAS</b>	1.4 millions d'€+ 3%	1.35 millions d'€

→ Au niveau de l'investissement et de la PPI

	<b>Hypothèse 2022/2027</b>	<b>Hypothèse 2024/2027</b>
<b>AQUAZIK</b>	Intégration progressive des avenants CMA (+1M€ en 2022) et révision CMA (+1,470M€ de prix lissés sur 2022 à 2024), soit 2,470 M€ au total ;	Bilan + 2.47M€ depuis 2022
<b>SALLE DE SQUASH /PADEL</b>	Squash/Padel 300 000 € de dépenses	Squash/Padel 300 000 € de dépenses
<b>LOCAUX ADMINISTRATIFS</b>	2M€ en 2028 et recette vente du 28 en 2026	2M€ en 2028 et recette vente du 28 en 2026
<b>CINEMA LIFFRE</b>	+délégation des travaux à la ville de Liffré	Nouveaux phasages  20 000€ en 2024  480 000€ en 2025  2 000 000€ en 2026  1 000 000€ en 2027
<b>PASS COMMERCE ET AGRICULTURE</b>	150 000€	90 000€ /an



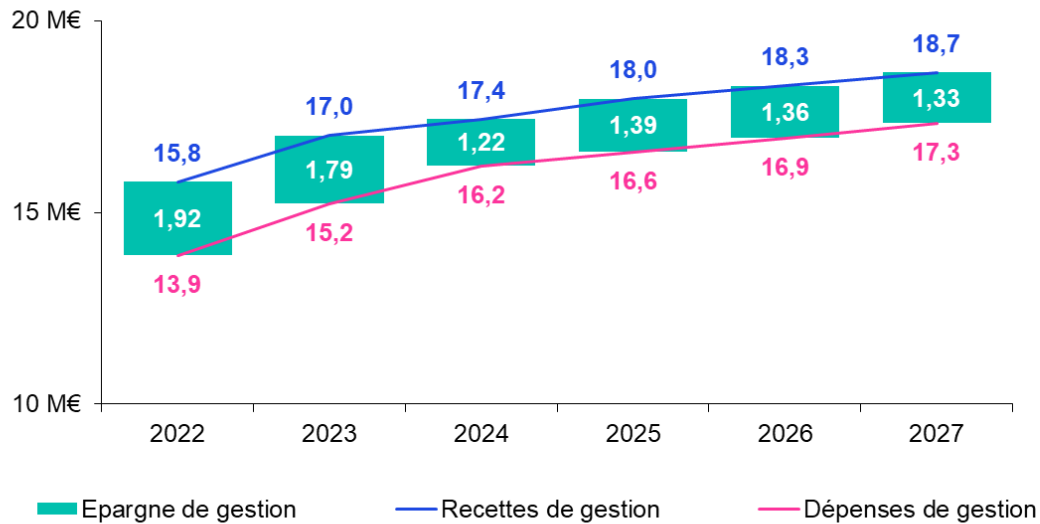
<b>BTHD</b>		+ 1 500 000 € sur 2024-2027 soit 2 444 000€ au total  611 000 € par an
<b>MOBILITES – pistes cyclables</b>	4 600 000 €	4 600 000 €
<b>PLUi</b>	400 000 € sur 4 ans	400 000 € sur 4 ans

PROJETS	2024	2025	2026	2027
<b>BATIMENT</b>	<b>280 000</b>	<b>280 000</b>	<b>280 000</b>	<b>2 780 000</b>
<b>Subventions</b>				<b>1 500 000</b>
<b>BTHD</b>	<b>611 000</b>	<b>611 000</b>	<b>611 000</b>	<b>611 000</b>
<b>CENTRE MULTIACTIVITE</b>	<b>1 557 000</b>			
<b>Subventions</b>	<b>908 000</b>			
<b>CINEMA A LIFFRE</b>	<b>20 000</b>	<b>500 000</b>	<b>1 450 000</b>	<b>1 450 000</b>
<b>Subventions</b>		<b>350 000</b>	<b>750 000</b>	<b>400 000</b>
<b>DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>
<b>FONDS DE CONCOURS</b>	<b>356 000</b>	<b>356 000</b>	<b>356 000</b>	<b>308 000</b>
<b>PLUiH/HABITAT</b>	<b>230 000</b>	<b>230 000</b>	<b>130 000</b>	<b>30 000</b>
<b>MOBILITES</b>	<b>1 150 000</b>	<b>1 150 000</b>	<b>1 150 000</b>	<b>1 150 000</b>
<b>Subventions</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
<b>SALLE DE SQUASH</b>	<b>300 000</b>			
<b>SUB DEV ECO</b>	<b>90 000</b>	<b>90 000</b>	<b>90 000</b>	<b>90 000</b>
<b>Subventions</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
<b>TOURISME</b>	<b>73 000</b>	<b>55 000</b>	<b>105 000</b>	<b>25 000</b>
<b>Subventions</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	
<b>ZAC HEDEVILLE</b>	<b>20 000</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>4 787 000</b>	<b>3 372 000</b>	<b>4 272 000</b>	<b>6 544 000</b>
<b>Subventions</b>	<b>1 458 000</b>	<b>900 000</b>	<b>1 300 000</b>	<b>2 430 000</b>
<b>FCTVA</b>	<b>628 208</b>	<b>442 514</b>	<b>560 623</b>	<b>858 782</b>

## b. Analyse financière des scenarios prospectifs

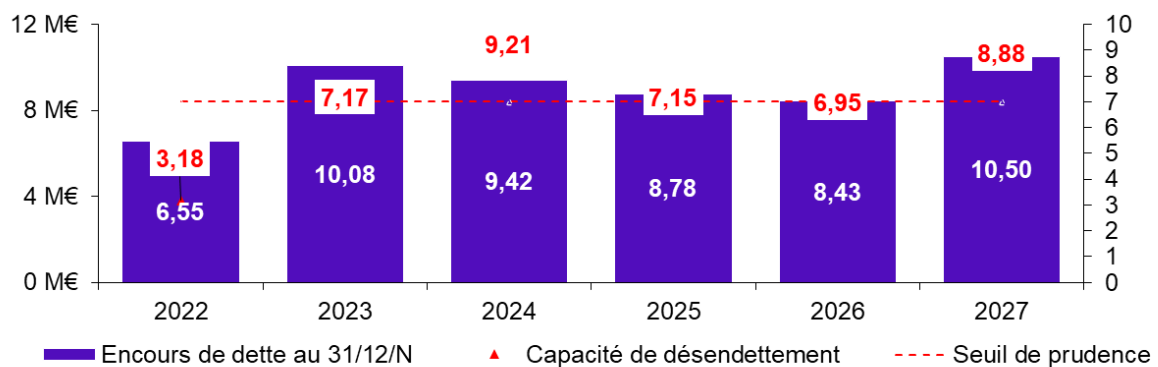
### → Un scenario au fil de l'eau

Le graphique suivant fait apparaître une synthèse de l'évolution de la situation au fil de l'eau (sans fixation d'objectifs de gestion, de priorités) :



On y voit que le dynamisme des dépenses et de ses recettes conduit LCC vers un effet ciseaux et un recul de son épargne de gestion

Scénario au fil de l'eau - Encours de dette et capacité de désendettement de 2022- 2027 en M€ :



## → Une trajectoire à ajuster

Un travail d'analyse financière a donc été réalisé afin de déterminer la cohérence entre les hypothèses prospectives et les objectifs de ratios financiers qui avaient été déterminés en 2019, dont la fixation d'une CAF nette<sup>2</sup> à 500 000 €.

A la lumière des nouveaux contextes, il est apparu qu'afin de diminuer les risques de dégradation pour le mandat prochain, il fallait se poser des questions en réinterrogeant la prospective et en se donnant de nouveaux objectifs. Après échanges avec le cabinet conseil, il serait judicieux de se fixer comme objectif une CAF nette de 750 000 € et un fonds de roulement<sup>3</sup> de 1 500 000 €.

Cela suppose d'intégrer la notion d'économies de gestion dans l'analyse de la situation financière de la collectivité. Le montant d'économie de gestion déterminé est de 386 700 € en 2024 et en moyenne de 2.5% des charges de fonctionnement.

Les économies de gestion devront être réalisées en agissant à la fois sur les dépenses mais aussi les recettes.

Ainsi, au-delà de la recherche systématique de financement, il est impératif que la collectivité détermine en 2024 une politique tarifaire qui devra rester sociale tout en prenant en compte les effets de l'inflation.

En termes de dépenses, un maintien du 65, donc des subventions et notamment celle du CIAS peuvent être fixées comme objectif.

Le chapitre 011 permettra sans doute de dégager des marges de manoeuvre avec la mise en place de process de conseil de gestion destinées à identifier la meilleure allocation des ressources.

Enfin, la masse salariale pourra être maîtrisée en déployant tous les outils RH disponibles : organisation optimisée, étude fine des postes, développement des compétences et des polyvalences, développement des compétences et outils numériques.

Ces réflexions et actions permettront d'ajuster la trajectoire et atteindre en année N+1, au plus tard N+2, la situation cible.

---

<sup>2</sup> La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. CAF nette = solde des RRF/DRF – remboursement du capital et des intérêts des emprunts sur l'exercice

<sup>3</sup> Le fonds de roulement (FDR) est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

EQUILIBRES FINANCIERS	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	moyenne 2023/2027
<b>Recettes de gestion</b>	<b>15 795 927</b>	<b>17 010 912</b>	<b>17 439 349</b>	<b>17 967 673</b>	<b>18 304 755</b>	<b>18 650 831</b>	<b>2,3%</b>
Produit des services (R70)	3 277 601	4 222 900	4 391 816	4 717 570	4 847 097	4 980 510	4,2%
Impôts et taxes (R73)	9 451 918	10 332 378	10 596 917	10 775 756	10 959 065	11 146 958	1,9%
Dotations et participations (R74)	2 915 683	2 356 484	2 356 484	2 380 215	2 404 461	2 429 231	0,8%
Atténuation de charges (R013)	74 379	29 132	29 132	29 132	29 132	29 132	0,0%
Autres produits (R75)	76 346	70 018	65 000	65 000	65 000	65 000	-1,8%
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>13 880 156</b>	<b>15 224 404</b>	<b>15 832 916</b>	<b>16 407 791</b>	<b>16 784 416</b>	<b>17 259 548</b>	<b>3,2%</b>
Dépenses de personnel (D012)	5 127 639	5 708 077	6 086 779	6 238 948	6 394 922	6 554 795	3,5%
Charges à caractère général (D011)	1 509 820	2 098 035	2 447 322	2 545 215	2 647 024	2 752 905	7,0%
Atténuation produits (D014)	5 447 665	5 618 291	5 552 563	5 608 089	5 664 170	5 720 812	0,5%
Autres charges courantes (D65)	1 795 032	1 800 001	2 132 953	2 186 277	2 240 934	2 296 957	6,3%
<b>Économies de gestion</b>			<b>-386 701</b>	<b>-170 738</b>	<b>-162 634</b>	<b>-65 921</b>	-
<b>Épargne de gestion</b>	<b>1 915 771</b>	<b>1 786 508</b>	<b>1 606 433</b>	<b>1 559 882</b>	<b>1 520 339</b>	<b>1 391 283</b>	<b>-6,1%</b>
Intérêts de la dette existante	41 709	277 537	150 000	114 945	98 207	84 055	-25,8%
Intérêts de la dette nouvelle							-
Soldes financiers, except. & provisions	188 489	-102 448	-47 000	-47 000	-47 000	-47 000	-17,7%
Épargne brute (CAF)	2 062 551	1 406 523	1 409 433	1 397 937	1 375 132	1 260 228	-2,7%
Amortissement capital dette existante	396 731	470 664	659 433	647 937	625 132	510 228	2,0%
Amortissement capital dette nouvelle							-
<b>Épargne nette (CAF Nette)</b>	<b>1 665 820</b>	<b>935 859</b>	<b>750 000</b>	<b>750 000</b>	<b>750 000</b>	<b>750 000</b>	-
<b>Dépenses d'investissement (hors D16)</b>	<b>6 770 531</b>	<b>4 397 831</b>	<b>4 787 000</b>	<b>3 372 000</b>	<b>4 272 000</b>	<b>6 544 000</b>	<b>10,4%</b>
<b>Recettes d'investissement (hors R16)</b>	<b>3 296 045</b>	<b>4 416 000</b>	<b>2 086 208</b>	<b>1 342 514</b>	<b>1 860 623</b>	<b>3 288 782</b>	<b>-7,1%</b>
FCTVA	1 024 400	1 266 000	628 208	442 514	560 623	858 782	-9,2%
Subv. d'invest. reçues (R13+R204 hors amendes)	1 562 478	3 150 000	1 458 000	900 000	1 300 000	2 430 000	-6,3%
<b>Besoin financement de l'investissement</b>	<b>3 474 486</b>	<b>-18 169</b>	<b>2 700 792</b>	<b>2 029 486</b>	<b>2 411 377</b>	<b>3 255 218</b>	-
Emprunt	4 000 000	4 000 000				2 057 322	-15,3%
Solde net de dette	3 603 269	3 529 336	-659 433	-647 937	-625 132	1 547 094	-18,6%
Variation du fonds de roulement	2 191 334	4 954 028	-1 950 792	-1 279 486	-1 661 377	-447 896	#NOMBRE!
Solde de clôture reporté	-315 077	1 876 257	6 830 285	4 879 493	3 600 007	1 938 630	0,8%
<b>Résultat de clôture au 31/12</b>	<b>1 876 257</b>	<b>6 830 285</b>	<b>4 879 493</b>	<b>3 600 007</b>	<b>1 938 630</b>	<b>1 490 734</b>	<b>-31,6%</b>
Encours de dette au 31/12	6 553 278	10 082 614	9 423 181	8 775 244	8 150 112	9 697 206	-1,0%
Dette / Épargne brute	3,18	7,17	6,69	6,28	5,93	7,69	-

A noter que concernant les recettes d'investissement, en 2022, elles comprennent également la taxe d'aménagement de l'année. Ce n'est pas le cas pour les autres années.

Ont été présentées plus haut les hypothèses prospectives affinées pour 2024, en actualisant les scénarios 2023.

Il faut également actualiser les hypothèses prospectives pour les années ultérieures et ce jusqu'en 2027 sur la base de moyennes sur 3 années.

Dans le tableau ci-dessus sont intégrées différentes hypothèses prospectives qui sont à valider ainsi que leurs impacts sur les résultats et ratios financiers :

- Une augmentation moyenne des produits de services et donc de tarifs en moyenne de 4.2% par an, et donc une politique tarifaire d'augmentation corrélée à l'inflation de 4%
- Des recettes provenant des impôts et taxes prudentielle de 1.9% par an sans évolution de taux
- Une stabilité des autres recettes
- Des dépenses de personnel qui augmentent en moyenne de 3,5% par an
- Des charges à caractère général qui augmentent de 7.2% par an en moyenne
- Des atténuations de produits à 0.5% par an.

Il est important à ce stade de mettre en exergue que l'objectif de CAF nette qu'il est proposé de se fixer est passé de 500 000 € à 750 000 €. Cela a pour conséquence l'apparition d'une ligne « économie de gestion » qui indique les économies à réaliser pour atteindre ce ratio de CAF.

La marche est haute pour 2024 (+386 k€) mais il est à noter que cette ligne ne se cumule pas d'année en année, elle passe à 170k€ puis 162 k€ les années suivantes.

Le différentiel entre 2024 et les autres années s'explique par l'intégration en 2025 des recettes Aquazic en année pleine ce qui n'était pas le cas précédemment.

Une moyenne de 170 k€ d'économies de gestion paraît donc être un objectif réalisable raisonnable annuellement (par rapport aux montants de dépenses indiqués en prospective) afin de préserver une CAF raisonnable.

Ratios financiers	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taux d'épargne de gestion (Epargne de gestion/RRF)	11,9%	10,5%	9,2%	8,7%	8,3%	7,5%
Taux d'épargne brute (CAF brute/RRF)	12,8%	8,3%	8,1%	7,8%	7,5%	6,8%
Taux d'épargne nette (CAF nette/RRF)	10,3%	5,5%	4,3%	4,2%	4,1%	4,0%
Taux d'endettement (Dette/RRF)	41%	59%	54%	49%	45%	52%
Capacité de désendettement	3,18	7,17	6,69	6,28	5,93	7,69
Marge d'autofinancement courant (DRF+Remb.K)/RRF	89,7%	94,5%	95,7%	95,8%	95,9%	96,0%
Taux d'équipement (Dépenses d'équipement/RRF)	42%	26%	27%	19%	23%	35%
Jours de dépenses en FDR : FDR/(DRF/365)	49	160	111	79	42	31

Quelques commentaires de ces ratios :

- Des taux d'épargne plutôt faibles qui baissent lentement tout au long du mandat du fait des dynamiques des dépenses et des recettes et de l'entrée en phase d'amortissement de l'emprunt de 8 millions. Il est à noter que LCC assure beaucoup de services, notamment de services à la population qui génèrent ces dynamiques de recettes et dépenses que l'on retrouvera rarement sur ces EPCI de même strate, cela a donc pour effet d'écraser le taux d'épargne
- Un taux d'endettement satisfaisant avec un maintien de la durée autour de 7 ans (seuil DGFIP : 10 ans)
- Le fonds de roulement reste correct à la fin de la période et assure juste un moins de dépenses réelles de fonctionnement, ne permettant pas de financer les investissements

Au bilan, et malgré le contexte exogène (inflation et augmentation des coûts des investissements Aquazik et BTHD de près de 4 millions depuis 2021), notre gestion prudente a permis de reconstruire une prospective sereine. Ainsi la CAF nette en 2027 est prévue à 750 000€, les remboursements des emprunts de près de 600 000€ par an permettent un niveau d'endettement en 2027 inférieur à celui de 2023 malgré un emprunt de 2.7M€ en 2027

## B. Politiques publiques de LCC

### B.1 Agir pour la transition écologique

#### a. Aménagement du territoire

Dans cet item seront évoqués des questions qui se traitent budgétairement dans des budgets annexes et un focus sera fait sur le déploiement de la fibre sur le territoire.

Le service aménagement du territoire a pour mission la mise en œuvre opérationnelle de politiques sectorielles qui se définissent par ailleurs.

C'est le service qui se charge de la gestion de la maîtrise d'ouvrage des pistes cyclables (4 600 000 € dans la PPI) qui sont développées dans le point mobilité plus avant.

Ce service a également en charge l'aménagement des zones d'activité économique en partenariat avec le service développement économique qui gère l'implantation des entreprises sur les zones d'activité.

Toutes les zones d'activité sont budgétairement concernées par un budget annexe car les opérations ne sont pas closes à ce jour, la seule exception est la zone de Chédeville à Saint-Aubin-du-Cormier dont l'aménagement est terminé, son budget a donc été clos et les frais afférents à sa gestion et à son entretien sont assumés par le budget principal.

Il y a donc plusieurs budgets annexes qui retracent des opérations d'achat de foncier et d'aménagement : le budget de Beaugé, celui de la Tannerie, de Sévailles, de la Mottais.

Ces budgets sont projetés à 1 146 000 € de dépenses de fonctionnement globalisées et 375 000 € de dépenses d'investissement.

#### Liste des budgets annexes concernant la politique aménagement :

- ZA de la Tannerie
- ZA de la Mottais 3
- ZA de la Mottais
- ZA Sévailles 2
- ZA Sévailles
- ZA Orgerais

#### → Focus sur le BTHD

La première phase de déploiement du projet Bretagne Très Haut Débit (2014-2018) a permis le raccordement de 230 000 locaux répartis équitablement entre l'Axe 1 (les villes moyennes) et l'Axe 2 (les zones rurales). Cette première phase a été réalisée en 2 tranches distinctes, qui ont fait chacune l'objet d'un conventionnement avec les EPCI concernés.

- Phase 1 – Tranches 1 et 2 (2014-2018) → En 2013, les Elus des Communautés de Communes du Pays de Liffré et de la Com' Onze ont validé les secteurs prioritaires pour le déploiement de la fibre optique, ainsi que pour l'installation d'équipements de montée en débit :

- Sur les Communes de Dourdain et de Mézières-sur-Couesnon, par le déploiement de NRA Montée en Débit cofinancés par les Communautés de Communes et le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne ;
- Sur les Communes de Chasné-sur-Illet, Ercé-Près-Liffré et Livré-sur-Changeon, par le déploiement de NRA Zones Nouvelles par l'opérateur historique, sans participation de la Collectivité.
- Phase 2 (initialement 2018-2023) – 2019-2023 → La programmation de la 2ème phase de déploiement du projet Bretagne Très Haut Débit, a été adoptée par le Syndicat Mixte en Mars 2018, suite à une concertation avec les Communautés de Communes. Plus précisément, sur le territoire de Liffré Cormier Communauté a été acté par délibération n°2017-144, en date du 20 septembre 2017, le choix des plaques NMBSAC S001 et NMBSAC S006 sur les Communes de GOSNE et de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER et entériné le nombre de locaux concernés par le raccordement à 5 693 (dont 580 non conventionnés), soit un montant de participation de 2 533 385.00 € (forfait prise : 445.00 € pour 5113 prises) à la réception des travaux par le Syndicat, en fin d'opération, constatant les contours définitifs de la zone déployée et le nombre de locaux raccordables après transmission d'un décompte définitif de l'opération réalisée sur le territoire de l'EPCI.
- Phase 3 (2023-2027) → Cette 3ème phase, concernera les Communes de DOURDAIN, ERCE-PRES-LIFFRE, CHASNE-SUR-ILLET, MEZIERES-SUR-COUESNON et LIVRE-SUR-CHANGEON, soit environ 5250 prises. Il est à noter que ce nombre est supérieur à celui estimé au moment du lancement du déploiement.

MEGALIS Bretagne annonce que le forfait à la prise passe de 445.00 € à 308.00 €, sur la globalité du projet.

Au final, et en l'état actuel du déploiement, le financement de l'installation de la fibre sur le territoire représente la somme de 5 464 536 € à la charge de LCC sur les 3 phases.

L'augmentation du nombre de prise a conduit, comme il l'a été exprimé plus haut à ajuster la PPI en ajoutant 1 500 000 €.

Le service aménagement gère enfin toute les politiques en lien avec la ruralité, à savoir l'entretien des chemins de randonnées du territoire (environ 15 000 € par an) et la lutte contre les frelons asiatiques (8500 € en moyenne).

## **b. Eau et Assainissement**

Les budgets eau et assainissement sont des budgets annexes mais il apparaît cohérent de les présenter en lien avec l'aménagement du territoire et les transitions environnementales. LCC a pris ces compétences en 2020 et après une longue phase administrative de rationalisation des différents syndicats, 2024 verra se solder les dernières opérations induites par ces réorganisations territoriales, notamment des flux financiers de régularisations à destination de syndicats et personnes publiques associées (CEBR, Eaux portes de Bretagne). Si le budget eau ne devrait pas subir d'évolution essentielle, le budget assainissement va commencer à assumer le poids budgétaire d'opérations en cours de lancement et notamment

la construction des stations d'épuration de Saint Aubin du Cormier (5 200 000 € HT) et de La Bouëxière (2 400 000 € HT).

On pourra noter quand même sur le budget eau, une partie de l'investissement fléché sur la lutte contre les canalisations fuyardes et le financement de château d'eau. Un château d'eau sera construit à Saint-Aubin du Cormier et un autre à Liffré. Une rénovation du château d'eau de Liffré – Buzardière est également programmée. Des AP/CP pour garantir le suivi de ces opérations.

<b>BUDGETS ANNEXES</b>	
<b>STEP St Aubin</b>	5 200 000 €
<b>STEP La Bouëxière</b>	2 400 000 €
<b>Canalisations fuyardes</b>	800 000 €
<b>Châteaux d'eau (St Aubin, Liffré)</b>	2 000 000

A cette PPI spécifique Eau et Assainissement, il conviendra d'ajouter le raccordement du site du Carfour.

La tarification des budgets Eau et Assainissement suivra la prospective déjà validée pour ce secteur par le conseil communautaire. L'évolution possible des tarifs s'inscrira dans l'objectif d'une convergence de ces derniers sur l'ensemble du territoire, conformément aux obligations légales.

#### → **GEMAPI**

Dans cette catégorie, il est également traité de la politique de la GEMAPI.

Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides

L'EPTB Eaux & Vilaine met en œuvre depuis le 1er janvier 2022 la compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) et les compétences associées sur l'amont du bassin de la Vilaine suite à la réorganisation de ces compétences engagée en 2019.

Sur le plan budgétaire, LCC perçoit une taxe GEMAPI dont elle vote le produit chaque année, ce produit étant affecté au fonctionnement et action de l'EPTB.

L'exercice de cette compétence permet de percevoir des recettes fiscales (taxe GEMAPI) qui financent les dépenses pilotées par l'EPTB.



## c. Mobilités

Les mobilités seront un enjeu fort de l'année à tous les points de vue.

- Mise en œuvre du schéma directeur cyclable :

Les crédits affectés dans la PPI à la création de pistes cyclables et à la mise en œuvre du schéma directeur commenceront à être mobilisés sur les axes Liffré/Ercé ; St Aubin du Cormier/ Liffré et Mézières/St Aubin.

Les travaux de la liaison Liffré/Chasné continueront. Des travaux de jalonnement seront également initiés en 2024.

- Transport à la demande : reconduction de la prestation de service permettant de proposer cette offre aux habitants.
- Covoiturage : LCC reconduira son Adhésion Ouest Go.
- Maintien de la navette rabattement Livré-sur-Changeon / St Aubin du Cormier et participation au service commercial BreizhGo.
- Renfort d'offres BreizhGo à Liffré-Sévailles maintenu.
- Pratiques cyclables / Service Vé'Loc / Maintenance parc VAE.
- Proposition d'un programme d'animations sur les pratiques cyclables / Culture Vélo.
- Aide à l'acquisition VAE reconduite.
- Opération « Savoir-rouler à vélo » avec le service des sports reconduite.
- ACI Saint-Aubin-du-Cormier et ACI Liffré : travaux sur les questions d'éclairage et de signalétique.

En 2024, il conviendra de retravailler sur la question du renfort de l'offre Breizh Go, la convention avec la métropole de Rennes et la Région prenant fin au 30 juin.

Au-delà du financement des pistes cyclables, le budget mobilité est projeté à 132 000 € en dépenses de fonctionnement. Il est à noter que le fait pour LCC d'être AOM (autorité organisatrice des mobilités) lui permet de percevoir le versement mobilité, estimé pour 2024 à 250 000 €.

## d. Transition écologique

Sous cette appellation sont traités des actions diverses d'accompagnement du conseil de développement (CODEV), de mise en œuvre du PCAET, de développement des ENR, de définition du Plan Alimentaire Territorial, de définition d'une politique biodiversité, de gestion de Natura 2000. Toutes ces politiques et ces projets participent de l'organisation des transitions.

- Conseil de développement : maintien de l'accompagnement et des actions et réflexion conjointes avec le CODEV
- PCAET / Coordination et animation du Plan Climat
  - Ressources : adhésion ALEC (ressource pour les services), adhésion BRUDED (réseau de collectivités), adhésion OEB
  - Mobilisation des acteurs : programme d'animations-flash (12 séances x ½ jour), actions auprès du grand-public (2 séances), actions à destination des services (1 projet phare), appel à projets associatifs « Agissons pour le climat » (dont

accompagnement Tiers-lieu suite Labo-action, ~~voire accompagnement~~ méthodologique par un tiers pour les lauréats ?). Démarche pro-active des collectivités dont LCC dans une démarche d'achat de matériel en réutilisation

- Développement des ENR : Etude « planification énergétique et réseaux de chaleur création d'un cadastre solaire
- Projet Alimentaire Territorial : 2024 sera l'année de la mise en œuvre des actions : restauration collective, foncier, alimentation pour tous.
  - Animations à l'attention du grand-public, pédagogiques
  - Restauration collective :
    - Accompagnement collectif des établissements de restauration scolaire (cuisine et service)
    - Soutien aux communes
    - Lancement d'une étude
    - Actions autour de la précarité alimentaire
- Biodiversité
  - Actions en faveur de la biodiversité, soutien aux actions communales (ex : Atlas de la Biodiversité)
  - Elaboration politique Biodiversité
  - Animation Natura 2000 –extension périmètre
  - Inventaires
  - Investissement matériel pédagogique et scientifique

Le budget proposé à ce jour est évalué à 240 000 € en charges de fonctionnement (hors dépenses RH) avec des recettes potentiellement importantes (en attente de notification mais estimées à 60 000€ à minima) sur le financement de la stratégie biodiversité et schéma directeur des énergies renouvelables.

- Projet de déchetterie à St Aubin du Cormier

Le terrain a été vendu au SMICTOM de Fougères qui s'est engagé à lancer les études en 2024 avec une fin des travaux en 2025.

## B.2 Agir pour le développement économique

### a. Urbanisme et Habitat

En ce qui concerne le service d'instruction du droit des sols, il y a peu d'évolution budgétaire puisque qu'il continue à fonctionner à périmètre égal et que les investissements lourds (notamment en matière de logiciel) ont été absorbés. Les seules évolutions sont donc inhérentes aux évolutions réglementaires en matière salariale.

#### → PLUiH

Le fait nouveau et majeur en termes d'urbanisme concerne la prise de compétence pour l'urbanisme et la mise en œuvre d'un PLUiH. Cela va se traduire budgétairement par du temps agent affecté au suivi de ce dossier majeur (sans recrutement au moins dans un premier temps mais avec un redéploiement en interne). En fin d'année 2023, une consultation permettra de choisir un cabinet en charge d'accompagner la collectivité dans cette évolution majeure, une autorisation de programme de 400 000 € sera proposée au vote et des crédits de paiement correspondant à un tiers inscrits au BP 2024. Ces crédits seront inscrits en investissement.

Dès 2024, les réunions de travail vont s'enchaîner, des décisions stratégiques seront à prendre dans le cadre de la loi ZAN et en particulier la répartition des surfaces logements/ économie/ équipements.

Quant au PLH, dans l'attente de le réviser dans le cadre de la procédure de PLUiH, sa mise en action suit son cours, notamment avec la mise en œuvre des mesures d'accompagnement des ménages, chiffrées à ce jour en pluriannuel à 135 000 €. Cette somme pourra être revue en fonction du résultat des appels d'offres en cours.

### b. Développement économique (développement économique, agriculture, emploi)

En matière de développement économique, si le quotidien est l'accueil et l'accompagnement des entreprises en vue de leur implantation sur le territoire, il a été acté en 2023 de réfléchir pour ajuster la stratégie de développement économique afin de l'adapter aux nouveaux enjeux, notamment de sobriété foncière. Ce travail est en cours.

Par ailleurs, il est proposé de reconduire le dispositif Pass commerce et de continuer l'accompagnement des commerçants.

Il est proposé de reconduire tous les partenariats avec différents acteurs en matière d'emploi et de développement économique (ALEC, France Active Bretagne, Femmes de Bretagne, WeKer, CIDFF etc)

Un autre pan, celui de la stratégie agriculture, est en cours de finalisation, D'ores et déjà il est proposé de reconduire le pass jeune agriculteur. Dans le même ordre d'idée, il est examiné la possibilité d'apporter un soutien à la tenue des comices agricoles.

Les PAE s'inscriront dans la continuité des accompagnements des demandeurs d'emploi en maintenant des projets d'actions diverses (forum de l'évolution professionnelles par exemple).

## C. Agir pour être au service de la population

### a. Culture

Cette proposition budgétaire porte en elle les éléments de réflexion du projet culturel de la collectivité basé sur les trois compétences affirmées de L'EPCI :

### → Lecture publique

Le réseau de lecture publique finit sa structuration par le développement de la politique documentaire concertée et la continuation des animations sur le territoire : au bout de 6 ans de fonctionnement de ce réseau, une évaluation de la politique publique et des moyens affectés sera envisagée.

Comme partout ailleurs, il y aura une vigilance forte sur l'évolution des dépenses et des recettes.

Comme les autres services sera recherchée avant tout la complémentarité avec les actions des autres services (enfance jeunesse notamment) mais également de la collectivité (pôle en charge des transitions, CIAS) pour une recherche d'efficacité des projets que le secteur lecture publique en soit initiateur ou participant.

### → Les projets cinéma

Concernant Saint Aubin du Cormier : la mise en place de la Délégation de Service Public (DSP) et des coûts possiblement afférents doit augurer d'un nouveau partenariat avec cette structure. Ceci implique de développer le projet d'éducation à l'image des valeurs portées par Liffré Cormier Communauté et des logiques d'animations territoriales.

Concernant Liffré : la délégation de maîtrise d'ouvrage étant actée, il s'agit ici de travailler avec la commune sur le futur projet tout en gardant en tête la nécessité de construction et le respect du plan de financement (recettes notamment) en amont. Au regard du planning envisagé, il conviendra d'initier la procédure de DSP à la fin de l'année 2024 des sommes seront prévues en investissement pour le financement des études.

Le cinéma de plein air représente une somme de 12 000 € ce qui en fait une dépense culturelle importante (pour référence le budget 011 de l'école de musique est de 15 000 €).

### → Ecoles de musique :

Une année de transition pour l'Orphéon avec peu d'évolutions sur le chapitre 011 que ce soit en recettes ou en dépenses.

Le travail sur le projet pédagogique et fonctionnement de l'équipement doit se concrétiser impérativement sur la fin de l'année 2023.

Des évolutions organisationnelles et possiblement budgétaires seront vraisemblablement à prévoir pour la rentrée de septembre 2024.

Comme partout ailleurs, il y aura une vigilance forte sur l'évolution des dépenses et des recettes.

L'année 2024 est une année de renouvellement de convention pour l'école de la Fabrik avec un changement de direction administrative.

La conjonction des deux facteurs doit conduire à un accompagnement de l'association dans la poursuite de ses activités et amener à clarifier certains dispositifs : financement Musique à l'école, projet pédagogique communs, synergies sur les années à venir.

Quant à La Fabrik, il est proposé un maintien de la subvention pour l'année 2024 et il faut noter que le changement de direction de l'école peut conduire à des échanges administratifs et budgétaires plus complexes ; c'est une année de renouvellement pour trois ans de la convention d'objectifs et de moyens de l'association.

## b. Enfance Jeunesse

Le secteur enfance jeunesse représente une part importante du Budget du pôle CEJS voire de l'EPCI puisqu'en fonctionnement en 2023 le montant des dépenses 011 et 012 se chiffrait à près de 1.25 millions de dépenses pour des recettes -(recettes propres et subvention CAF) à 450 000 €.

Il est à noter qu'en 2024 se terminera le déploiement de ce qui reste un des projets majeurs du mandat à savoir doter les collectivités d'un portail famille identique quelque soit la collectivité ou le service (ALSH, cantine, périscolaire).

Ce déficit structurel de l'activité enfance jeunesse est un coût que la collectivité supporte dans le cadre de son projet de territoire. Néanmoins après trois ans de transfert, il convient de pouvoir en faire une analyse globale voire une évaluation, ce qui est prévu pour 2024.

Cette analyse doit porter tout aussi bien sur les services qui sont proposés (en réponse à des besoins) que sur les investissements en cours (portail) ou à venir mais également sur la partie RH qui représente 946 000 sur la dépense totale (réalisé 2022).

Il convient de réévaluer cette part de dépense RH avec l'augmentation votée en 2023 pour les vacataires estimé à un montant de l'ordre de 30 000 €.

Le taux d'inflation impactant directement les animations et services proposés (alimentation, recours à des prestataires, déplacement, coût des fluides des bâtiments) ajouté à une fréquentation grandissante des structures (ALSH et espace jeunes) conduisent à une difficulté de maîtrise des dépenses accentuée par la poussée démographique du territoire

En outre, LCC mène une politique forte et mobilise des moyens sur la partie jeunesse (indice de jeunesse le plus élevé des EPCI de Bretagne) avec les dispositifs Information Jeunesse et PS jeunes.

L'ensemble de ces facteurs conduisent à une projection budgétaire qui ne pourra pas être revue à la baisse, au regard de la composition des dépenses, sans prendre en compte des restrictions d'activités (minoration des sorties, voir minoration des accueils en cas de baisse d'encadrement).

Sur la partie recettes la décomposition se fait entre recettes propres et recettes subvention CAF. Ce montant CAF est lié aux décisions de la CNAF sur les financements et ne pourra jamais bien évidemment couvrir les déficits structurels du secteur.

Sur la partie recettes propres, le réalisé 2022 faisait apparaître un montant de 246 000 €, ce qui représente une augmentation de 5 % de l'ordre de 12 400 € de recettes supplémentaires.

Enfin, il est essentiel de préciser que le coût de l'exercice de la compétence enfance jeunesse est neutralisée par le biais des attributions de compensation.

## c. Sports

Le secteur sport s'articule autour de trois secteurs d'activité et d'un projet d'investissement nouveau.

### → La piscine (le centre Aquazic)

La dimension « bâtiment » de ce service à la population, est inscrite en investissement et piloté par le Pôle PAT.

2024 doit être l'année de mise au point du fonctionnement du futur de l'équipement dont l'ouverture totale se profile pour septembre 2024 et ce aussi bien en terme :

- D'aménagement de l'espace : investissement mobilier autre qu'investissement initial + complément manquant (ex porte manteau) ;
- De cout de fonctionnement (chaufferie bois, traitement air et eau, produit de traitement, produit d'entretien ...) ;
- Des couts RH qui vont quasiment doubler lors de l'année 2024 ;
- De la politique tarifaire (et commerciale) à envisager pour assurer une soutenabilité du fonctionnement de l'équipement et les analyses des actuelles mises à disposition aux clubs ;
- Des frais liés à la communication et l'habillage (charte graphique, logo, signalétique intérieur, vitrophanie sur espace bien être, site internet ...).

La partie recettes sera, de fait, minorée encore cette année 2024 mais en évolution à la hausse par rapport à 2023 surtout si la possible ouverture extérieure printanière et estivale se confirme.

### → Le sport terrestre

Le service sport terrestre s'inscrit dans la continuation de son évolution avec de plus en plus d'actions portées vers les non licenciés entraînant tout à la fois une mutation des activités mais également des baisses de recettes.

Par ailleurs le budget évoluera à la hausse cette année du fait de la mise en place du Famillathlon sur Liffré qui s'est construit dans une logique de coopération (Espaces jeunes, pôle transition, Ecole de musique, commune de Liffré).

Au sein de ce secteur sport terrestre il convient de ne pas occulter la salle de la Jouserie dont les derniers incidents rencontrés ont fait apparaitre le besoin de suivi et de renouvellement de certains équipements

Les associations partenaires

- L'OSPAC : signature d'une convention triennale d'objectifs et de moyens et actant une participation de LCC de 40 k€ par an dans le cadre du développement de l'association et de sa réponse aux objectifs du projet de territoire
- Evasion nature 35, délégataire de la base de plein air :
  - Maintien de la contribution de la collectivité à un montant similaire à 2023
  - Développement du projet autour de l'éducation à l'environnement (en lien avec les services possiblement concernés)
  - Travaux de mise aux normes et aménagement à prévoir gestionnaire bâtiment
  - L'ensemble de ces éléments traduisent l'évolution du secteur sport sur le territoire qui passe d'une logique de prestations à une logique de partenariat et de développement.

Comme pour les autres secteurs deux éléments principaux devront être recherchés :

- Les logiques de mutualisation et de coopération ;
- Une démarche de rationalisation et d'évaluation des actions.

**→ Un projet d'investissement nouveau : le Padel et le squash**

Dans le cadre de l'accompagnement de la création de la salle de sports de la Bouëxière, LCC doit mettre en œuvre la construction d'un terrain de Padel (double piste) et de squash sur le site à proximité de la salle de sport.

Cette possibilité a vu le jour au regard des financements affectés par l'ANS sur la création de 5 000 terrains de sport. La réflexion future sur le fonctionnement de l'équipement doit être menée corrélativement (frais de maintenance et entretien à prévoir).

Le coût d'investissement hors subvention est de l'ordre de 150 000 € pour un terrain double piste.

## d. Solidarité intercommunale

### → Subvention au CIAS

L'axe majeur des politiques de solidarités de LCC est le subventionnement du CIAS prévu à 1 350 000€. Pour mémoire, le CIAS est un établissement public administratif dépendant de LCC et qui porte les politiques petites enfance, les services animations seniors, la coordination gérontologique, le service portage de repas et le service d'aide à domicile.

Lors de la préparation du budget 2023 de cet Etablissement Public Administratif, il a été constaté une évolution importante de la demande de subvention ce qui a conduit à diligenter une mission auprès d'un cabinet qui a réalisé une étude financière et notamment prospective du CIAS. A la lecture de cette analyse, une collaboration s'est engagée avec le centre de gestion 35 pour réaliser une analyse organisationnelle des services exerçant les compétences déléguées au CIAS. Cette analyse est en cours et n'a pas pour objectif de réduire les périmètres d'intervention des services. Elle vise à définir la meilleure allocation de la ressource aux politiques publiques, notamment pour faire face aux enjeux majeurs posés par ces deux segments de politiques publique. Elle servira également d'appui à la veille de la renégociation Il sera proposé un maintien de la subvention au CIAS majorée des sommes nécessaires à assumer les évolutions réglementaires en matière de personnel.

### → Analyse des Besoins Sociaux

En lien direct avec les éléments exposés plus haut et de manière générale avec la nécessité d'évaluer les politiques publiques menées par l'EPCI, une étude, cofinancée par la CAF a été amorcée au mois de Septembre. Cette démarche est une obligation réglementaire posée par la Code de l'Action Sociale et Familiale mais au-delà de l'aspect réglementaire, ce type de démarche démarre avec un état des lieux de l'existant permettant d'évaluer l'efficacité des solutions sociales apportées par le passé ainsi que leur utilité à l'instant T. Elle permet ainsi de réajuster les politiques sociales et de mettre en place des actions sociales pertinentes.

### → Aire d'accueil des Gens du Voyage

Cette politique sociale s'inscrit dans la continuité en 2024, y compris budgétaire, étant signalé que l'agent qui assurait à mi-temps des missions d'accompagnement social n'a pas trouvé de remplaçante à ce jour.

### → Contrat local de santé

Le conseil communautaire sera amené à se positionner sur la signature d'un contrat local de santé conjointement avec les communautés de communes du Pays de Chateaugiron et la Communauté de Communes du Val d'Ile d'Aubigné. C'est aujourd'hui une sollicitation de l'ARS mais au-delà une réponse adaptée à de nombreuses problématiques sociales. Le contrat local de santé est un instrument essentiel pour contribuer à mettre "la santé au cœur de toutes les politiques" et ainsi lutter efficacement contre les inégalités sociales et territoriales de santé, réduire la mortalité évitable et améliorer les parcours de santé. L'ARS propose des accompagnements financiers conséquents pour le déploiement de ces politiques.



### → MFS/ Conseiller numérique

LCC s'est engagée en 2020 dans le dispositif Maison France Service, accompagnée en partie financièrement par l'Etat. La mise en place du réseau France services fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers. Deux MFS et une annexe ont été labellisées sur le territoire communautaire (St Aubin du Cormier, Liffré et La Bouëxière) et les élus sont allés plus loin en proposant des permanences de MFS dans chaque commune du territoire ainsi qu'un accompagnement renforcé par un conseiller numérique.

Le reste à charge de ces politiques est important et l'accompagnement de l'Etat n'est pas nécessairement pérenne. Ce sujet est donc à étudier pour 2024.

### → Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Le CISPD est le cadre de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes. Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique.

LCC était traditionnellement signataire d'un CISPD et il est proposé de réactiver cette action en lien et en cohérence avec les autres politiques sociales et jeunesse de la collectivité.

Il est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales

## e. Tourisme

L'élaboration d'une stratégie de développement touristique communautaire a été lancée en mars 2022, dans l'objectif de définir la place du tourisme dans les politiques de développement du territoire, d'acter les partis-pris d'accueil et d'expérience de visite, de créer des synergies actives entre les acteurs. Le résultat attendu était une feuille de route en matière de développement touristique, détaillant les actions d'investissement et de fonctionnement nécessaires à sa mise en œuvre pour les années à venir.

Après avoir validé le diagnostic et les orientations stratégiques le 11 octobre 2022, le Bureau communautaire a émis le 29 novembre 2022 un avis favorable sur l'arborescence du plan d'actions. Le 19 janvier 2023, le comité technique a pris connaissance des fiches-actions proposées par le cabinet Maîtres du rêve, à l'issue des ateliers organisés le 8 décembre avec des élus, des partenaires et des acteurs socioprofessionnels locaux.

Le projet de plan d'actions a été présenté auprès de la Conférence des Maires, le 23 mai 2023.

Cinq axes ont été retenus pour le déploiement de cette politique publique :

#### **AXE 1 : ORGANISER ET METTRE EN RÉSEAU L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE**

- Créer un Office de Tourisme à l'échelle de Liffré-Cormier Communauté
- Mettre en place une gouvernance partagée du schéma touristique communautaire
- Coordonner et animer la mise en réseau des acteurs du tourisme et des loisirs
- Déployer un dispositif d'accueil et d'information touristique
- Créer une identité touristique pour le territoire de Liffré-Cormier Communauté
- Développer et animer des supports de communication touristique
- Renforcer les opérations partenariales et mutualisées

#### **Axe 2 : DÉPLOYER UNE VALORISATION TOURISTIQUE EXEMPLAIRE DES ESPACES NATURELS**

- Réaliser une étude de fréquentation sur le site de Mi-Forêt
- Faire du relais de Mi-Forêt un centre d'accueil et d'éducation à la nature
- Définir un projet de valorisation pour l'ancienne auberge
- Soutenir l'installation de parcours artistique sur le territoire
- Développer une offre de loisirs et de découverte de la forêt accessible à tous les publics
- Accompagner la structuration et le développement des activités de pleine nature
- Soutenir les projets de valorisation touristique des étangs et milieux aquatiques
- Structurer et valoriser les offres touristiques expérientielles/liées aux thèmes nature/bien être

### **AXE 3 : RÉVÉLER ET FAIRE VIVRE LE PATRIMOINE HISTORIQUE**

- Installer un belvédère et un dispositif d'observation augmentée des ruines du Donjon de Saint-Aubin-du-Cormier
- Créer un centre de référence sur l'héritage des Marches de Bretagne à Saint-Aubin du Cormier
- Poursuivre la mise en valeur du site de Chevré
- Encourager et coordonner les initiatives originales de mise en valeur du patrimoine public et privé sur les communes du territoire
- Soutenir le développement des événements existants contribuant à animer le patrimoine
- Décliner des parcours thématiques de découverte avec haltes signalétiques et outils de médiation adaptés

### **AXE 4 : ACCUEILLIR ET RECEVOIR SUR LE TERRITOIRE**

- Contribuer à renforcer et qualifier l'offre d'hébergement touristique du territoire
- Développer des moyens pour valoriser les entreprises de savoir-faire du territoire
- Recenser, promouvoir et structurer l'offre ludique et familiale du territoire
- Consolider et co-construire une programmation d'événements festifs, culturels et sportifs à l'échelle communautaire

### **AXE 5 : FAIRE DU TERRITOIRE UN LIEU D'ETAPE POUR RAYONNER EN DOUCEUR**

- Faciliter l'accès au territoire par les mobilités alternatives à la voiture individuelle
- Développer les services facilitant l'itinérance sur le territoire
- Concevoir des idées séjours thématiques et escapades sans voiture
- 

En 2024, la traduction de ces axes s'articulera autour des items suivants :

- Déclinaison de la politique touristique avec intensification de la diffusion de la communication et extension des impressions ;
- Développement de l'accueil touristique itinérant avec l'acquisition d'un véhicule dédié et adapté (utilisable par d'autres services sur la période hivernale) ;
- Acquisition d'un logiciel pour perception taxe de séjour ;
- Pertes de recettes : fin de la mise à disposition de l'agent vers les communes ;
- RH : maintien de deux postes ETP en 2024 comme en 2023 avec évolution des missions, voir des profils de poste.

## D. Les fonctions supports

### a. Les bâtiments

Si, au plan bâtementaire, le projet phare du mandat est la rénovation de l'aquazic, le service bâtementaire a en charge l'entretien du patrimoine communautaire.

Les principales évolutions concernant la politique bâtementaire de Liffré Cormier Communauté concernent :

- Pour le Sports et la Culture :
  - En investissement, la fin du chantier de l'Aquazic.
  - En fonctionnement, les frais liés à l'exploitation de l'Aquazic.
- Des travaux structurants à la base de loisir de Mézières.
- Petite Enfance : des travaux de rafraichissement, d'amélioration du confort d'été, et travail concernant l'aménagement des cours des crèches.
- Locaux administratifs (AG/BAT) : fin des travaux au Carfour.

Total Investissement 2023 : 5 727 713,00€ Total Investissement 2024 : 2 899 300,00 €		<b>BATIMENT</b>	Total Fonctionnement 2023 : 544 020,00 € Total Fonctionnement 2024 : 660 358,70€	
<b>SPORT- CULTURE</b>			<b>SPORT- CULTURE</b>	
BP+BSQ23:	4 616500€		BP+BSQ23:	347700€
BP2024:	2 755000€		BP2024:	515700€
<b>TOURISME</b>			<b>TOURISME</b>	
BP+BSQ23:	51000€		BP+BSQ23:	220€
BP2024:	53500€		BP2024:	16200€
<b>ENFANCE JEUNESSE</b>			<b>ENFANCE JEUNESSE</b>	
BP+BSQ23:	82950€		BP+BSQ23:	0 €
BP2024:	45000€		BP2024:	14400€
<b>PETITENFANC#CIAS</b>			<b>PETITENFANC#CIAS</b>	
BP+BSQ23:	28000€		BP+BSQ23:	0 €
BP2024:	45800€		BP2024:	20000€
<b>GENSDUVOYAG#CIAS</b>			<b>GENSDUVOYAG#CIAS</b>	
BP+BSQ23:	15907€		BP+BSQ23:	2 100€
BP2024:	0 €		BP2024:	30400€
<b>DEV ECO</b>			<b>DEV ECO</b>	
BP+BSQ23:	0 €		BP+BSQ23:	0 €
BP2024:	0 €		BP2024:	3 000€
<b>SERVICES</b>			<b>SERVICES</b>	
BP+BSQ23:	0 €		BP+BSQ23:	0 €
BP2024:	0 €		BP2024:	0 €
<b>AG/BAT</b>			<b>AG/BAT</b>	
BP+BSQ23:	933356€		BP+BSQ23:	194000€
BP2024:	0 €		BP2024:	1213174 €

#### → Focus RCU (Réseau de Chaleur Urbain)

Concernant la chaufferie bois de Liffré et son réseau de chaleur, un budget SPIC a été créé en 2023. 2024 sera la première année d'exploitation. Au regard des résultats une visibilité plus claire du coût réel d'exploitation et des recettes permettront d'ajuster la politique tarifaire en vue de tendre rapidement vers l'équilibre financier. La mise en place d'une délégation de service public concernant l'exploitation de l'équipement est également prévue en 2024.

Par ailleurs on retrouvera en dépense d'investissement le projet de construction d'une chaufferie bois sur la commune de La Bouëxière avec son réseau de chaleur. Pour cette opération, la maîtrise d'ouvrage est déléguée à la commune.

## b. Les Ressources Humaines

La masse salariale désigne l'ensemble des coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux des employés au sein d'une organisation. Elle inclut non seulement les salaires bruts, mais également les cotisations sociales, les primes, les avantages en nature, les indemnités, et tout autre coût directement lié aux agents.

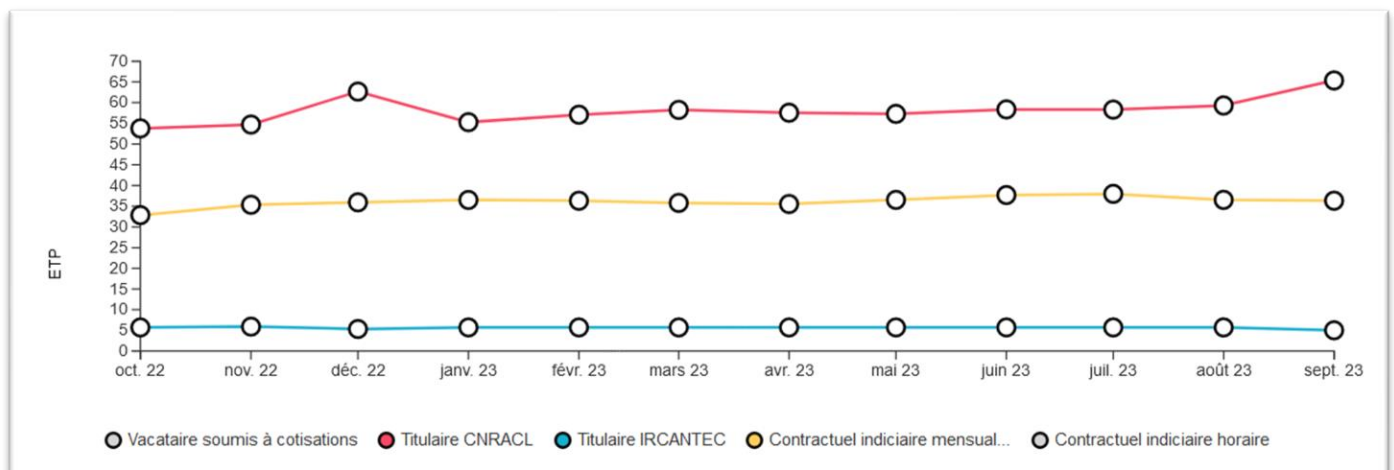
Une gestion maîtrisée de la masse salariale implique une maîtrise à deux niveaux : l'évolution des ETP et du coût brut chargé. A noter que les mesures gouvernementales impactant la part indiciaire de la rémunération des agents agissent directement sur l'évolution du coût brut chargé.

La gestion de la masse salariale est un enjeu crucial puisque d'après le CA 2022, le chapitre 012 pèse pour près de 20% des dépenses (investissement et fonctionnement confondus) de la collectivité.

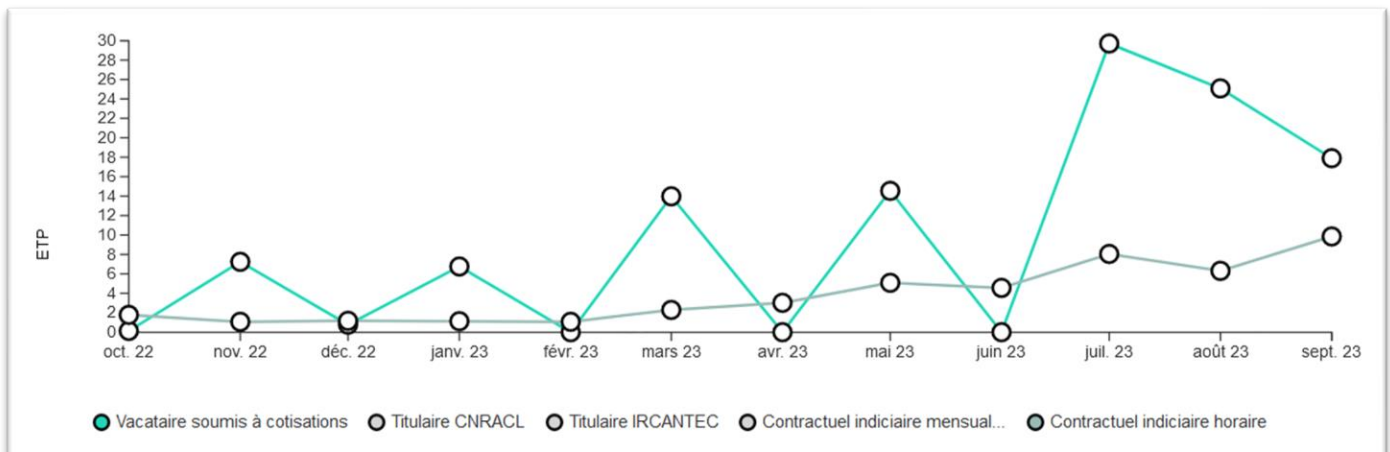
### → Eléments rétrospectifs

Au cours des 12 derniers mois, le nombre d'ETP est resté relativement stable.

Evolution des effectifs en Equivalent temps plein (ETP) pour les personnels dits « permanents » (titulaires, CDD > 1 an, contrats de projet) :



Evolution des effectifs en Equivalent temps plein (ETP) pour les personnels dits « non permanents » (CDD renfort, CDD remplacement, vacataires) :



Le coût mensuel moyen constaté entre octobre 2022 et septembre 2023 était de 2 513 €. Par rapport à la période octobre 2021 à septembre 2022 il a augmenté de 11.31%.

Profil (valeurs mensuelles)	Coût mensuel moyen entre oct. 22 et sept. 23 (en €)	Evolution du coût mensuel moyen par rapport à la période de oct. 21 à sept. 22
Titulaire CNRACL	3800	3.07%
Contractuel « permanent »	3594	7.81%
Contractuel « non permanent »	3215	14.29%
Titulaire IRCANTEC	3066	2.26%
Apprenti	1301	10.25%
Vacataire soumis à cotisations	598	29.46%

Les évolutions du coût moyen s'expliquent par la combinaison de plusieurs facteurs :

- Chasse aux talents et déficit d'attractivité du secteur public qui force à faire à la marge des efforts financiers individuels ou collectif comme ce fût le cas en 2023 avec la revalorisation du montant des vacances pour les animateurs des ALSH.
- Les mesures gouvernementales et les revalorisations successives de la valeur du point d'indice (+3.5% en 2022 et +1.5% en 2023).

Plus globalement, il convient de rappeler que les investissements et la création de nouveaux services publics génèrent des coûts de fonctionnement directs et indirects notamment au niveau des RH et du 012.

→ **Éléments prospectifs**

Un ensemble de mesures réglementaires viennent impacter le chapitre 012 :

<b>Nouveautés réglementaires impactant le 012</b>
+ 5 points d'indice pour chaque agent à compter de janvier 2024
Augmentation des cotisations patronales et notamment la CNRACL Taux de la cotisation réévalué d'un point - La part patronale sera alors de 31,65 %.
Augmentation du SMIC en 2024
Point d'indice : une revalorisation de +1,5 % au 1er juillet 2023
Revalorisation des bas salaires : jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 1er juillet 2023
GIPA reconduite en 2023 Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat permet d'apporter un complément de rémunération aux agents dont la rémunération n'a pas évolué à la même cadence que l'indice des prix à la consommation en cumul sur une période de 4 ans.
Une prime pouvoir d'achat est en cours de décision d'ici fin 2023 Celle-ci pourrait être transformée en revalorisation IFSE pour attirer / fidéliser
Participation employeur à la prévoyance des agents à hauteur de 13€ (minimum de 7€) dès 2024 en lien avec le CDG35
Prise en charge des abonnements transport revue à la hausse
Augmentation de l'indemnité forfaitaire du CET

Ces mesures dont le coût a été évalué à 36 000 € en 2023 pour LCC (hors CIAS) pourraient atteindre 262 000 € en 2024 dont près de 60% ne sont pas maîtrisées par la communauté de communes.

Si la plupart des mesures présentées dans le tableau ci-dessus s'imposent d'autres (prime de pouvoir d'achat et participation employeur à la prévoyance des agents) restent soumises à l'arbitrage des élus.

→ **Autres points à arbitrer :**

Toute construction budgétaire s'accompagne inévitablement de demandes de création de postes, soit du fait de la mise en œuvre de nouvelles politiques, du développement d'autres actions. Les différentes projections prospectives démontrent bien que la maîtrise de la masse salariale devient un incontournable objectif de gestion.

## c. Administration Générale, numérique et communication

### → Communication

Pour ce qui concerne la communication les demandes budgétaires sont majoritairement identiques à l'année N-1 avec un renforcement des éléments sur la communication touristique. Il convient néanmoins d'insister sur le fait qu'une étude est en cours de démarrage afin de définir une stratégie globale sur le territoire.

### → Numérique

En 2024, se terminera la mise en œuvre du plan « cyber défense » défini il y a quelques mois pour garantir la sécurité numérique de la collectivité. En termes de fonctionnement, aucune évolution à prévoir. Cela étant, si les crédits prévus restent équivalents une vigilance particulière doit être portée sur le coût des licences des logiciels dont on se dote qui impactent les coûts de fonctionnement. En matière d'investissement, les demandes de crédits (95 000 €) sont inférieures à celles de l'année dernière dans la mesure où beaucoup de renouvellement ont eu lieu en 2023, notamment pour ce qui concerne les serveurs. A noter qu'en 2024 sera entamée la démarche de dématérialisation et de numérisation des procédures qui, à l'usage, pourrait générer des dépenses en logiciels supplémentaires et imprévues.

→ **Administration générale**

En administration générale, les budgets seront là aussi légèrement inférieurs dans la mesure où le budget 2023 supportait des coûts de déménagement. Il sera néanmoins prévu une augmentation des crédits liés aux contrats d'assurance dont le coût augmente nationalement.

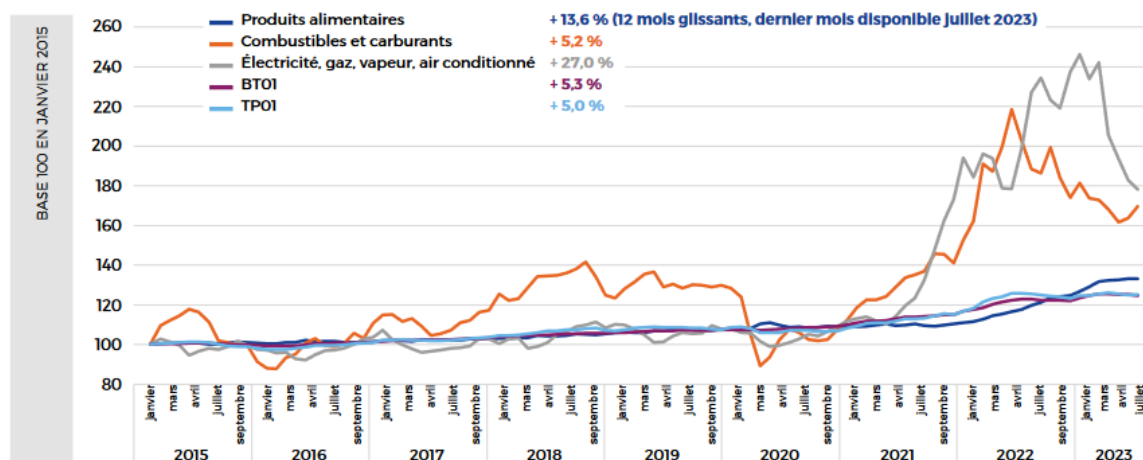
Il y aura également des demandes de crédits moindres en investissement car en 2023 étaient notamment inscrites des demandes pour du mobilier pour le Carrefour. Celles qui restent inscrites sont la conséquence d'adaptation de postes menées par la collectivité en application des prescriptions en matière d'hygiène et de sécurité.

Concernant les fluides, les prévisions de réduction de l'inflation et les prévisions prudentes du budget 2023 ont conduit à ajuster les prévisions et à la revoir légèrement à la baisse par rapport à 2023.

		<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
60612	Energie / Electricité	372 150,00	356 850,00
60611	Eau / Assainissement	35 000,00	32 100,00
<b>TOTAUX</b>		<b>407 150,00</b>	<b>388 950,00</b>

**Indices de prix impactant la dépense locale**

© La Banque Postale





## E. Les Recettes

### a. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées pour 2024 à 17 477 000 €.

- Redevance d'enlèvement des ordures ménagères : pas d'évolution des prévisions de recettes (fiscalité stable). Cette recette est neutre budgétairement puisque les produits perçus sont reversés à l'EPCI en charge de la gestion des déchets.
- Les redevances et droits des services à caractère sportif, culturel et social :

Depuis plusieurs années, l'évolution des tarifs a été maintenue souvent très en dessous de l'inflation afin de soutenir le pouvoir d'achat des familles. Dans l'avenir, au vu de l'inflation galopante, il sera proposé d'aller vers le principe d'une évolution moyenne des recettes en phase avec l'inflation.

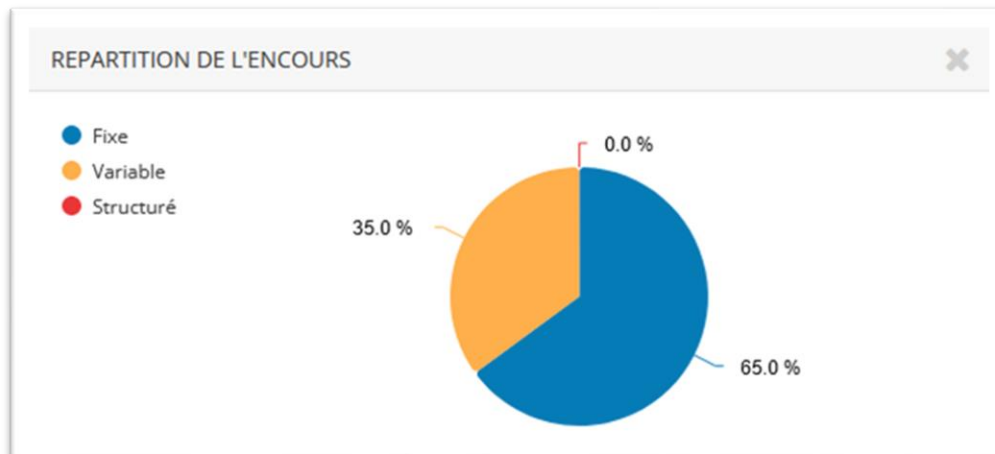
- Une légère augmentation est prévue pour les recettes de l'école de musique due à un ajustement au réalisé 2022 et à la location d'instruments.
- Concernant la piscine, les prévisions de recette dépendent de la date d'ouverture de l'équipement. 150 000 € sont inscrits et le réalisé 2023 au 17 octobre 2023 était de 80 879 €.
- On anticipe une légère augmentation des recettes des espaces jeunes et des ALSH, liée notamment à l'augmentation de la demande et de la fréquentation.
- Les recettes liées aux mises à disposition de personnel restent constantes. Certaines évolutions sont liées à une meilleure ventilation comptable et appréciation des coûts environnés et notamment des coûts RH.
- Concernant le compte 73111 et les impôts directs locaux les prévisions budgétaires 2024 reprennent les mêmes montants qu'en 2023. En effet, la PLF 2024 ne prévoit pas de nouvelles mesures fiscales favorables aux collectivités il convient donc de rester prudent.
- Le montant de CVAE voté en 2023 est maintenu en 2024. Avec la suppression progressive de la CVAE prévue d'ici 2027, cette recette sera compensée par une fraction de TVA égale à la moyenne des produits perçus entre 2020 et 2023
- Une augmentation de 50 000 € des recettes du versement mobilité est prévue au BP 2024.
- Des recettes liées à la mise en place de la taxe de séjour (8 000 €) sont prévues.

### b. Recettes d'investissement

Seules les subventions notifiées sont inscrites au BP 2024.

## F. Dette

La structuration de la dette de Liffré Cormier Communauté est saine et équilibrée. 35% des emprunts contractés par la collectivité sont à taux variable. Face à l'augmentation des taux d'intérêts amorcée en 2022 et qui s'est confirmée en 2023, une étude a été réalisée auprès des établissements bancaires afin d'évaluer l'opportunité de passer certains contrats à taux fixe (en priorisant ceux à longue échéance). Il s'est avéré que le coût de ces avenants était supérieur à l'augmentation du coût de l'emprunt (+ 42 514 €).



ENCOURS AU 05/10/2023

Capital restant dû	19 259 481,47 €
Taux moyen de l'exercice	2,14 %
Durée de vie moyenne	9 ans, 8 mois
Taux actuariel	2,13 %
Duration	9 ans
Nombre de lignes de prêts	31

Le capital restant dû indiqué ici prend en compte l'ensemble des budgets (principal et tous budgets annexes). Pour le budget principal, ce montant s'élève à 10 116 539 €.

Exercice 2023	Contrats			Total
	N éch	Amortissement	Intérêts	
Janvier	9	82 179,61 €	14 094,16 €	96 273,77 €
Février	9	56 726,77 €	27 981,99 €	84 708,76 €
Mars	8	176 834,23 €	24 699,72 €	201 533,95 €
Avril	8	101 444,74 €	25 376,19 €	126 820,93 €
Mai	10	119 422,24 €	50 798,70 €	170 220,94 €
Juin	7	87 908,24 €	30 638,71 €	118 546,95 €
Juillet	8	115 732,48 €	22 487,12 €	138 219,60 €
Août	9	57 119,99 €	38 809,05 €	95 929,04 €
Septembre	7	87 932,95 €	33 062,97 €	120 995,92 €
Octobre	7	100 029,44 €	23 105,98 €	123 135,42 €
Novembre	11	212 993,43 €	45 490,04 €	258 483,47 €
Décembre	8	108 063,47 €	33 793,26 €	141 856,73 €
<b>TOTAL</b>	<b>101</b>	<b>1 306 387,59 €</b>	<b>370 337,89 €</b>	<b>1 676 725,48 €</b>

Exercice 2024	Contrats			Total
	N éch	Amortissement	Intérêts	
Janvier	9	118 961,63 €	29 860,36 €	148 821,99 €
Février	9	57 521,96 €	40 627,79 €	98 149,75 €
Mars	8	176 898,64 €	34 395,77 €	211 294,41 €
Avril	8	138 017,78 €	31 475,27 €	169 493,05 €
Mai	8	105 405,62 €	55 796,45 €	161 202,07 €
Juin	7	88 011,54 €	33 855,77 €	121 867,31 €
Juillet	7	100 764,20 €	22 187,28 €	122 951,48 €
Août	7	42 929,22 €	40 272,20 €	83 201,42 €
Septembre	7	88 038,35 €	31 142,24 €	119 180,59 €
Octobre	7	101 012,15 €	21 807,86 €	122 820,01 €
Novembre	9	202 696,34 €	43 540,27 €	246 236,61 €
Décembre	8	108 170,07 €	27 890,71 €	136 060,78 €
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>1 328 427,50 €</b>	<b>412 851,97 €</b>	<b>1 741 279,47 €</b>

## G. Pacte Fiscal et Financier : point sur le fond de concours

Le montant de l'enveloppe de fonds de concours au profit des communes pour la durée du mandat est fixé à 3 500 000 €, dont 1 500 000 € garantis issus de fonds propres de la Communauté et 2 000 000 € de financements du contrat de territoire du Département et du contrat de Région qui seront débloqués en fonds de concours sous réserve et au fur et à mesure de l'obtention de ces fonds exogènes.

A ce jour, 74 % de l'enveloppe exogène du fond de concours (2M€) est mobilisée ou demandée (instruction en cours / pré-programmation) et 37% de l'enveloppe endogène est mobilisée ou en cours d'instruction. 818 000 € restent donc à mobiliser au titre de l'enveloppe endogène. Ces crédits sont inscrits à la PPI.

Concernant l'enveloppe exogène la mobilisation des communes et de LCC est efficace. Les contrats avec le Département et la Région ont été renouvelés en 2023 ou sont en cours de renouvellement. Les crédits qui d'ici la fin du mandat n'auront pas pu être affectés aux projets des communes, seront affectés aux projets communautaires et notamment aux deux projets phares du mandat : la mise en œuvre du schéma directeur cyclable et le cinéma à Liffré.

## Sources & Références

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/le-cycle-budgetaire-annuel>

[https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b1680\\_projet-loi#\\_Toc146713420](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b1680_projet-loi#_Toc146713420)

<https://www.banquedesterritoires.fr/plf-2024-toutes-les-dispositions-concernant-les-collectivites>

[https://www.oecd-ilibrary.org/sites/4d811166-fr/1/3/1/index.html?itemId=/content/publication/4d811166-fr&\\_csp=669cddaa0781f14fb1bae7278399fe28&itemIGO=oecd&itemContentType=book](https://www.oecd-ilibrary.org/sites/4d811166-fr/1/3/1/index.html?itemId=/content/publication/4d811166-fr&_csp=669cddaa0781f14fb1bae7278399fe28&itemIGO=oecd&itemContentType=book)

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/e4dc66f6-9d82-4c81-be9c-b94b9a2f683a/files/8713ac49-3e9e-4182-a476-db195536762d>

<https://www.lapostegroupe.com/fr/actualite/note-de-conjoncture-sur-les-finances-locales-2023>

## Annexes

### Annexe 1 – tableau de suivi des objectifs opérationnels du projet de territoire

		Objectifs opérationnels ROB 2023	Réalisation		
			Oui	En cours	Non
<b>Agir pour la transition écologique</b>	Aménagement du territoire et habitat en lien avec le PLH	Réflexion sur le PLUi			
		Dispositif PVD ORT			
		Programme BTHD			
		Travail d'optimisation du foncier en cours par le service développement économique, bourse aux locaux			
		Adhésion à Bruded			
		Etude d'OPAH			
		Partenariat ALEC			
		Dispositif DOREMI			
	Mise en place d'une politique de déplacement compatible avec les enjeux climat-air-énergie	1 chargé de mission mobilité			
		Crédits dans le PPI pour les liaisons douces			
		Acquisition et gestion des VAE			
		Animations Vélo et SRAV			
		Contribution renfort d'offre, navette de rabattement Livré-sur-Changeon / SADC			
		Transport à la demande			
		Pôle d'échange multimodal à ST Aubin du Cormier			
		Pôle d'échange multimodal à Liffré			
		Animation Mobilité auprès des entreprises (covoiturage notamment)			
		Installation de bornes de recharge sur les PEM, contribution au schéma départemental			
	Encourager et accompagner le changement de comportement des habitants	Projet de déchetterie à ST Aubin du Cormier			
		Un chargé de mission accompagnement des transitions			
		Plan alimentaire territorial			
Compétence Eau-Assainissement, EPTB pour GEMA					
L'exemplarité de la collectivité comme	Création d'un pôle dédié (PTMT + chargé de mission Accompagnement des transitions)				

catalyseur de la transition	Conseil en énergie partagé pour patrimoine LCC et patrimoine des communes			
	Qualité énergétique CMA + PV sur le toit du CMA. Voir d'autres bâtiments			
	Groupe de travail communes / CC sur harmonisation pratiques éclairage public			
	Télétravail, Forfait télétravail, Forfait mobilité durable, Parc véhicule électrique, Travail sur covoit agent, Mise à disposition de 4 VAE agents			
	Réflexion sur commande publique responsable (déjà des débuts de changement)			
	Diagnostic réalisé dans les équipements Petite Enfance			
Développement des ENR	Lancement Schéma directeur des énergies			
	Création poste Chargé de mission ENR			
	Démarches réalisées à l'échelle du Pays de Rennes : étude potentiel PV et éolien, projet d'étude de gisement bois			
	Cadastre solaire			
	Projet station GNV avec SDE 35 / Energ'IV			
	Lancement de la démarche Forêt, Bois et Territoires par le Pays de Rennes (approche construction et énergie) : Mise en place du contrat d'approvisionnement pour chaufferie CMA et réseau de chaleur			
	Lancement de la démarche Forêt, Bois et Territoires par le Pays de Rennes (approche construction et énergie) : structuration d'une filière bois-énergie locale			
	Lancement de la démarche Forêt, Bois et Territoires par le Pays de Rennes (approche construction et énergie) : Plateforme bois			
Accompagnement Breizh ALEC projet développement ENR citoyen				
Création d'un cadre favorable à la transition écologique des acteurs du territoire	Appel à projet pour mois « Agissons pour le climat » (mais surtout pour 2023) et appel à projets citoyens			
	Recensement producteurs, projet restauration collective			
	Labellisation PAT, chargée de mission PAT			

		Accompagnement des acteurs du territoire dans leur transition		Yellow		
		Valorisation Fonds Chaleur auprès des entreprises			Red	
		Poste chargé de mission politique agricole	Green			
		Animation économique / changement climatique, partenariat ALEC	Green			
		Stratégie de développement touristique	Green			
	Accompagnement des acteurs à s'engager dans la lutte contre le changement climatique	Outils graphiques – labels	Green			
		Lancement des Labo-actions	Green			
		Mois Agissons pour le Climat, rencontre dans les conseils municipaux, réseau des élus communaux	Green			
		Labellisation « Agissons pour le climat », label Evènement éco-durable		Yellow		
	Adaptation des acteurs au changement climatique	Formation actions des services		Yellow		
		Politique biodiversité, Natura 2000		Yellow		
		Analyse des besoins sociaux		Yellow		
	<b>Agir pour être au service de la population</b>	Politique publique Enfance Jeunesse	Assurer le déploiement du portail familles selon les échéances prévues (dernier trimestre 2023)	Green		
			Stabiliser l'organisation et le périmètre des séjours estivaux (18 séjours en 2022)	Green		
			Structuration organisationnelle des ALSH avec un directeur et un directeur adjoint pour les structures les plus fréquentées	Green		
Mettre en oeuvre la structure de coordination autour de la parentalité en lien avec le service petite enfance				Yellow		
Développement des projets inter services en Jeunesse (mutualisation des actions PTEMT) et le déploiement du Projet itinérant Animobile (PS jeunes)			Green			
Politique publique Sports-Santé		Mettre en oeuvre le nouveau conventionnement avec l'OSPAC (3 ans) dont contrat de territoire	Green			
		Assurer les actions en faveur du public non licenciés : SRAV (20 classes), actions en régie	Green			
		Assurer le fonctionnement de la Piscine actuelle et préparer le projet de fonctionnement (ouverture mi	Green			



	2024) : RH, communication, technique, été 2023			
	Assurer le suivi de la convention de DSP du CAPN et ses éventuelles adaptations			
Politique publique Culture	Redéfinir les règles administratives d'exploitation du Cinéma le Mauclerc			
	Continuer la structuration du réseau de lecture publique : politique documentaire concertée, axe accessibilité			
	Assurer le fonctionnement de l'école de musique l'Orphéon durant les travaux et envisager fonctionnement futur			
	Favoriser les actions multi partenariales pour le développement culturel territorial			
	Donner un cadre administratif et technique à la politique de soutien au cinéma de Plein air			
Maisons France services, Conseiller Numérique	Gestion de deux Espace France Services labellisés			
	Organisation volontaire d'une antenne FS et de permanences délocalisées dans chaque commune du territoire			
	Complément apporté sur l'inclusion numérique, par l'intervention ponctuelle du Conseiller Numérique dans les FS et différents lieux du territoire (médiathèques...)			
Animation seniors- Coordination gérontologique- SAAD- Portage de repas	Réponse à un appel à projet pour l'acquisition de véhicules hybrides			
	Pérennisation de la prime SEGUR pour les aides à domicile			
	Réforme Service Autonomie à Domicile -Etude à mener sur le rapprochement du SAAD avec le SSIAD VCS de l'EHPAD Val de Chevré : projet de consultation pour un accompagnement juridique et organisationnel			
	Reprise du séjour adapté annuel Seniors			
	Programmation de la Semaine Bleue			
	Conventionnement avec le CLIC			
Accueil des gens du voyage	Pose en 2023 des tranches 2 et 3 de la clôture bordant le terrain d'accueil			
	Démarrage des ateliers couture			

		Réfection de la peinture de la mare (sous le préau)			
		Actions en cours de réflexion sur le volet PCAET (projet d'éducation au tri des déchets en partenariat avec le SMICTOM, AGV35 et des prestataires intervenants spécialisés)			
		Organisation d'un repas en faveur des 15 bénévoles intervenant sur les ateliers "médiathèque buissonnière" et le soutien à la scolarité			
		Acquisition de matériel ménager pour les ateliers cuisine et les temps conviviaux			
		Réfection des sols du bloc sanitaire PMR : pose de carrelage au sol / pose d'évacuations plus larges pour limiter le bouchage des canalisations			
		Mise en place d'ateliers Parentalité avec un intervenant extérieur			
		Terrain de pétanque			
		Pose d'un algéco (ou cabanon) technique			
	Petite Enfance	Organisation de 2 journées pédagogiques pour les 45 agents du service			
		Planification PSC1 pour les 45 agents du service tous les 2 ans			
		Formation-action changement climatique PCAET et aménagement des espaces extérieurs			
		Expérimentation ateliers enfant-parent/Bougeothèque = Liberté Motrice et activité autonome			
		Création d'un poste d'agent social volant en crèche			
		Achat d'un véhicule pour le Relais Petite Enfance			
		Etude en vue de la mise en conformité des bâtiments EAJE et aménagement des espaces extérieurs			
		Réponse à l'Appel à projet « 1000 premiers jours »			
<b>Agir pour le développement économique</b>	Le Développement économique	Dispositif pass commerce pérennisé			
		Mise en place d'une solution numérique pour les commerces			
		Poste de manager du commerce			
		Subventions divers (Club commerce, EAFB etc)			
		Définition d'une stratégie agricole			
		Mise en place pass nouveaux agriculteurs			

		Accompagnement sur méthanisation, formation nouvelles pratiques agricoles, formation bois bocage, concertation et animation de réunions			
L'emploi		Prestations actions nouvelles dynamiques (coach)			
		Partenariats We KER, CIDFF, SPEF			
Le tourisme		Pérennisation de l'accueil touristique itinérant			
		Finalisation de la stratégie touristique			
		Mise en œuvre du schéma d'accueil du public en forêt de Rennes			
		Aménagement et valorisation touristique du site de Mi-forêt			
Chemins de randonnée		Amélioration de la signalisation touristique routière sur les sites d'intérêt communautaire			
		Externalisation de la mission d'entretien des chemins de randonnée d'intérêt communautaire			
Lutte contre les frelons asiatiques		Renouvellement convention avec le FGDON35			
Le foncier – L'urbanisme- L'habitat		Programme Petite Ville de Demain			
		Elaboration d'une stratégie foncière			
		Action 2 du PLH: soutenir les stratégies foncières- conseiller et participer financièrement à des études communales portant sur des projets de densification ou de renouvellement urbain			
		Action 3 du PLH: Imaginer de nouvelles formes urbaines: études sur les communes de Liffré et Saint Aubin du Cormier			
		Action 8 du PLH: aide aux communes: participer au déficit foncier d'une opération de requalification de bâtis dégradés et de restructuration de l'espace urbain			
		Action 4 du PLH: Aides incitatives à la réhabilitation			
		Permanences architectes conseil, Adhésion et permanences délocalisées de l'ADIL			
		Étude pré-opérationnelle d'OPAH			
Ressources et moyens	Bâtiments	La rénovation de l'AQUAZIC			
		Les travaux d'aménagement des locaux de LCC à Rey Leroux			
		La plateforme bois			
		Une étude de gestion du patrimoine bâtimementaire			

Envoyé en préfecture le 28/11/2023  
Reçu en préfecture le 28/11/2023  
Publié le  
ID : 035-243500774-20231128-DEL\_2023\_215-DE

		La mise en place d'une GMAO (pour la gestion des bâtiments)			
--	--	---	--	--	--